

# **Manuel d'information pour les personnes âgées**

2024

If you would like this information in another official language, call us.

Anglais

---

kīspin ki nitawihtīn ē nīhīyawihk ūma ācimōwin, tipwāsinān.

nēhiyawēwin (Cri)

---

Tłı̨chǫ yati k'èè. Dí wegodí newq dè, gots'o gonede.

Tłı̨chǫ

---

ʔerıhtl'is Dëne Sųłiné yati t'a huts'elkér xa beyáyatı theqä ɬat'e, nuwe ts'ën yólti.

Dëne Sųłiné (Chipewyan)

---

Edı gondı dehgáh got'je zhatié k'éé edat'eh enahddhę nide naxets'é edahlí.

Dene Zhatié (Esclave du Sud)

---

K'áhshó got'jne xədə k'é hederi ɬedjhtl'é yeriniwé nídé dúle.

Dene Kədə (Esclave du Nord)

---

Jii gwandak izhii ginjìk vat'atr'ijahch'uu zhit yinohthan jì', diits'at ginohkhìi.

Dinjii Zhu' Ginjik (Gwich'in)

---

Uvanittuaq ilitchurisukupku Inuvialuktun, ququaqluta.

Inuvialuktun

---

Ć'đłūnq'abād'c ላጀLJ&R'c Δmo'ñC-ñb'yl'ññ, ▷q'ññmo'c ▷ñb'ññmo'c.

Inuktitut

---

Hapkuat titiqqat pijumagupkit Inuinnaqtun, uvaptinnut hivajarlutit.

Inuinnaqtun

---

Langues autochtones :

[Request.Indigenous.Languages@gov.nt.ca](mailto:Request.Indigenous.Languages@gov.nt.ca)

Français :

867-767-9348

1-866-561-1664 (sans frais)



# Introduction

Le Manuel d'information pour les personnes âgées (le manuel) se veut une ressource et un outil utile dont l'objectif est d'aider les personnes âgées des Territoires du Nord-Ouest (TNO), leurs familles et leurs proches aidants, ainsi que les prestataires de services à prendre des décisions éclairées et à accéder à des programmes et services qui assurent leur sécurité et leur permettent de rester indépendantes et actives dans leurs collectivités.

Le manuel fournit une liste complète des programmes et services fédéraux, territoriaux et communautaires offerts aux personnes âgées. Il est organisé en différentes parties et présente un répertoire pour chaque collectivité afin de faciliter la recherche d'informations. Chaque partie comprend un bref résumé du programme et du service, ainsi que des coordonnées pour aider les personnes âgées, leurs familles et leurs proches aidants, ainsi que d'autres prestataires de services, à déterminer la pertinence d'un service.

Le manuel est disponible en anglais et en français en format papier ou en format numérique au [www.gov.nt.ca/personnes-âgées](http://www.gov.nt.ca/personnes-âgées). Vous pouvez en demander un exemplaire papier en appelant au 867-767-9052, poste 49034, ou en écrivant à l'adresse [hsscommunications@gov.nt.ca](mailto:hsscommunications@gov.nt.ca).

Mársı | kinanāskomitin | Thank you | Merci | Haj' | Quana | Qujannamiik  
Quyanainni | Máhsı | Máhsı | Ması



# Table des matières

<b>Introduction .....</b>	<b>1</b>
<b>Table des matières.....</b>	<b>2</b>
<b>Ressources clés.....</b>	<b>9</b>
Numéros de téléphone de services d'urgence et de services non urgents.....	10
Dossier personnel et coordonnées importantes.....	11
Plan et trousse en cas d'urgence .....	13
Chercheur de prestations du Canada .....	16
Trouver un bureau de Service Canada.....	16
Création d'un compte sur le portail Mon dossier Service Canada .....	16
Centre d'appui des services mobiles de Service Canada .....	17
Centres de services à guichet unique .....	18
Services TNO .....	19
Bureau du protecteur du citoyen des TNO .....	19
Guide à l'intention des aidants naturels des TNO .....	20
<b>Finances .....</b>	<b>21</b>
Régime de pensions du Canada et programmes de supplément de revenu .....	22
Régime de pensions du Canada .....	22
Sécurité de la vieillesse .....	26
Aide financière pour les anciens combattants .....	27
Programmes de la sécurité du revenu des TNO .....	28
Aide au revenu .....	28
Prestation de retraite supplémentaire pour les personnes âgées des TNO .....	29
Subvention au chauffage résidentiel pour les personnes âgées.....	29
Impôts et planification financière .....	30
Calculatrice du revenu de retraite canadienne .....	30
Ligne des demandes de renseignements sur l'impôt des particuliers .....	30
Comptoirs d'impôts gratuits.....	31
Carrefour retraite .....	31
Impôts à la retraite ou après 65 ans.....	32

<b>Santé et mieux-être .....</b>	<b>35</b>
<b>Soins continus .....</b>	<b>36</b>
<b>Régime d'assurance-maladie des TNO.....</b>	<b>39</b>
Carte d'assurance-maladie des TNO.....	39
Régime d'assurance-maladie complémentaire pour les personnes âgées .....	39
Certificats liés aux événements de la vie.....	41
Assurance-maladie complémentaire pour les Métis.....	42
Services de santé non assurés pour les Premières Nations et les Inuits .....	42
Services de santé buccodentaire.....	43
Service de réadaptation .....	43
Aide médicale à mourir .....	44
<b>Rétroaction des patients et orientation au sein du système .....</b>	<b>44</b>
<b>Modes de vie sains et gestion des problèmes de santé .....</b>	<b>45</b>
Ligne d'aide 811   Ligne de conseil en matière de santé .....	45
Programme d'orientation pour les soins oncologiques.....	45
Information et soutien liés au cancer.....	46
Information et soutien liés à la démence .....	46
Gestion du diabète .....	47
Information et soutien liés aux incapacités.....	47
Information et soutien liés aux pertes auditives .....	48
Repas à domicile (Meals on Wheels) .....	48
Cessation du tabagisme .....	48
Information et soutien liés à la perte de la vision .....	48
<b>Déplacements pour raisons médicales .....</b>	<b>49</b>
Déplacements pour raisons médicales aux TNO .....	49
Guide de déplacement pour raisons médicales .....	50
<b>Ressources et soutien en santé mentale .....</b>	<b>51</b>
Aides communautaires en matière de mieux-être psychologique et de traitement des dépendances .....	51
Programme de counseling communautaire .....	52
Lignes d'aide et lignes d'aide en cas de crise.....	53
Services de traitement des dépendances et d'aide en santé mentale (Yellowknife) .....	54
Programme de mieux-être communautaire (Yellowknife) .....	54

<b>Logement .....</b>	<b>55</b>
<b>Aide financière pour les propriétaires .....</b>	<b>56</b>
Réparations d'urgence.....	56
Remplacement de réservoirs à combustible .....	56
Programme d'achat d'une première propriété.....	56
Modifications relatives à la mobilité .....	57
Entretien préventif .....	57
Vieillir chez soi.....	57
Réparation du domicile des personnes âgées .....	58
Exonération de l'impôt foncier des personnes âgées et des personnes handicapées.....	58
<b>Aide financière pour les locataires .....</b>	<b>59</b>
Allocation pour le logement Canada-TNO.....	59
Programme de logement social.....	59
<b>Milieu de vie sain .....</b>	<b>60</b>
Guide de santé environnementale à l'intention des personnes âgées qui vivent à la maison .....	60
Guide de sécurité des aînés .....	60
Régie du logement des TNO.....	61
<b>Gouvernements et organisations autochtones.....</b>	<b>63</b>
<b>Gouvernements régionaux .....</b>	<b>64</b>
Gouvernement du territoire d'Akaitcho .....	64
Premières Nations du Dehcho.....	64
Conseil tribal des Gwich'in .....	64
Société régionale inuvialuite .....	64
Nation des Métis des Territoires du Nord-Ouest.....	64
Sahtu Secretariat Incorporated .....	64
Gouvernement tłı̨chǫ .....	64
<b>Gouvernements communautaires.....</b>	<b>65</b>
Première Nation Acho Dene Koe.....	65
Gouvernement Got'ıné de Délı̨nę .....	65
Première Nation Kát'odeeche .....	65
Première Nation de Salt River .....	65

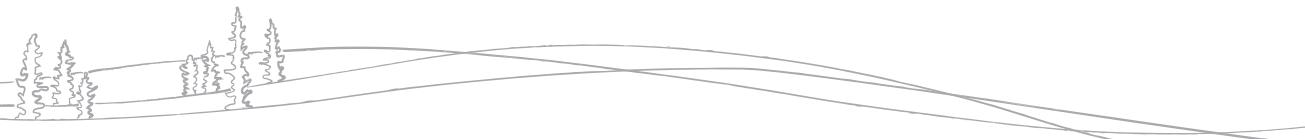
<b>Centres d'amitié .....</b>	<b>66</b>
Deh Cho Friendship Centre (Fort Simpson) .....	66
Ingamo Hall Friendship Centre (Inuvik) .....	66
Soaring Eagle Friendship Centre (Hay River) .....	66
Tłı̨chǫ Łeàgjå Ts'ullı Kǫ / Tłı̨chǫ Friendship Centre (Behchokǫ).....	66
Tree of Peace Friendship Centre (Yellowknife) .....	66
Uncle Gabe's Friendship Centre (Fort Smith) .....	66
Zhahti Koe Friendship Centre (Fort Providence) .....	66
<b>Loisirs et activités sociales .....</b>	<b>67</b>
Bibliothèques communautaires et emprunts par la poste .....	68
Programme d'appels amicaux .....	68
Obtenir un permis de pêche .....	69
Droits d'entrée de Parcs Canada .....	69
Ressources territoriales en matière de loisirs .....	70
<b>Sécurité et sûreté .....</b>	<b>71</b>
Protection du consommateur .....	72
Bulletin d'information à l'intention des consommateurs.....	72
Guide de protection du consommateur .....	72
Aide alimentaire d'urgence.....	73
Aide alimentaire d'urgence dans les collectivités des TNO .....	73
Soupe populaire de Hay River .....	73
Banque alimentaire d'Inuvik .....	73
Paniers de denrées alimentaires et soupers (Yellowknife) .....	74
Banque alimentaire de Yellowknife .....	74
Refuges d'urgence .....	74
Fonds d'aide aux sans-abri .....	74
Refuge pour femmes et soins d'urgence Aimayunga à Tuktoyaktuk .....	75
Centre de soutien familial de Hay River .....	75
Refuge pour sans-abri et centre de réchauffement d'Inuvik.....	75
Maison de transition d'Inuvik.....	76
Refuge d'urgence Moving Forward (Hay River).....	76
Refuge pour femmes Maison Sutherland (Fort Smith).....	76
Maison Alison McAteer à Yellowknife .....	76
Programme d'hébergement pour femmes	
Chez Lynn et logements de transition subventionnés (Yellowknife) .....	77

Refuge d'urgence pour hommes et logement de transition pour hommes Bailey House (Yellowknife).....	78
Centre pour femmes et programme Housing First à Yellowknife .....	78
<b>Prévention et signalement des crimes .....</b>	<b>79</b>
Fraudes, escroqueries et cybercriminalité .....	79
Gendarmerie royale du Canada .....	81
<b>Programmes et services judiciaires .....</b>	<b>82</b>
Aides judiciaires communautaires .....	82
Service communautaire d'aide juridique.....	82
Ordonnances judiciaires .....	83
Bureau du tuteur public .....	84
Bureau du curateur public.....	84
Services aux victimes des collectivités des TNO .....	85
<b>Catastrophes naturelles et évacuations.....</b>	<b>86</b>
Soyez prêt pour les urgences .....	86
Guide de préparation aux urgences à l'intention des personnes ayant une incapacité ou des besoins particuliers.....	89
Enregistrement des personnes évacuées .....	89
Alerte TNO.....	90
<b>Commission des droits de la personne des TNO.....</b>	<b>90</b>
<b>Planifier pour l'avenir .....</b>	<b>91</b>
Directive personnelle .....	91
Procuration.....	92
Rédiger un testament.....	92
<b>Groupes pour personnes âgées.....</b>	<b>93</b>
Groupes pour personnes âgées.....	94
<b>Transport.....</b>	<b>95</b>
Vignettes de stationnement pour personnes handicapées .....	96
Permis de conduire.....	96
Routes, traversiers et routes d'hiver .....	96
Autres options de transport dans les collectivités des TNO .....	97
Yellowknife Transit et Yellowknife Accessible Transit Service .....	97

<b>Répertoire .....</b>	<b>99</b>
Aklavik .....	100
Behchokò .....	100
Colville Lake .....	101
Délı̨nę .....	101
Dettah .....	101
Enterprise .....	102
Fort Good Hope .....	102
Fort Liard .....	102
Fort McPherson .....	103
Fort Providence .....	103
Fort Resolution .....	104
Fort Simpson .....	104
Fort Smith .....	105
Gamètì .....	105
Hay River .....	106
Inuvik .....	106
Jean Marie River .....	107
Kakisa .....	107
Łutselk'e .....	107
Nahanni Butte .....	108
Ndilǫ .....	108
Norman Wells .....	108
Paulatuk .....	109
Sachs Harbour .....	109
Sambaa K'e .....	110
Tsiigehtchic .....	110
Tuktoyaktuk .....	110
Tulita .....	111
Ulukhaktok .....	111
Wekweètì .....	112
Whatì .....	112
Wrigley .....	112
Yellowknife .....	113

<b>Cadre stratégique pour les personnes âgées du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest .....</b>	<b>115</b>
<b>Secteurs d'intervention à privilégier pour permettre aux personnes âgées de vieillir chez elles en toute dignité aux TNO .....</b>	<b>116</b>
<b>Affiche et fiche d'information sur la maltraitance des personnes âgées .....</b>	<b>119</b>

Les adresses, coordonnées, programmes et services indiqués pourraient changer après la publication du manuel. Veuillez communiquer avec le ministère de la Santé et des Services sociaux par téléphone, au 867-767-9052, poste 49034, ou par courriel, à l'adresse [hsscommunications@gov.nt.ca](mailto:hsscommunications@gov.nt.ca), pour mettre à jour certains renseignements.





# Ressources clés

# Numéros de téléphone de services d'urgence et de services non urgents

## Services d'urgence

**Composez le 911** en cas d'urgence pour obtenir l'aide de la police, des pompiers ou des services d'ambulanciers.

**Service d'information sur les poisons et les médicaments** (centre antipoison) :  
1-844-764-7669 (1-844-POISON-X)

## Services non urgents

**Composez le 211** pour obtenir de l'information sur les services communautaires, gouvernementaux et sociaux.

**Composez le 411** pour obtenir une assistance téléphonique.

**Composez le 611** pour les services de la compagnie téléphonique.

**Composez le 711** pour les services de relais par téléscripteur (SRT).

**Composez le 811** pour obtenir des conseils de santé non urgents, du soutien en matière de santé mentale ou de l'aide pour arrêter de fumer ou de vapoter.

**Composez le 988** pour la Ligne d'aide en cas de crise de suicide (gratuit, 24 h sur 24, 7 jours sur 7).

Informations générales du **gouvernement du Canada** :

1-800-622-6232 (1-800-O-CANADA)

Standard téléphonique du **gouvernement des Territoires du Nord-Ouest** :

867-767-9000

## Dossier personnel et coordonnées importantes

Veuillez contacter un **centre de services à guichet unique** du GTNO, le bureau de **Services TNO**, un représentant en santé communautaire ou tout bureau gouvernemental de votre collectivité pour obtenir de l'aide pour remplir ce formulaire.

Votre dossier personnel	
Nom :	_____
Numéro de téléphone :	_____
Courriel :	_____
Adresse résidentielle :	_____
Adresse postale :	_____
N° de carte d'assurance-maladie :	_____
Langues parlées dans votre foyer :	_____

Coordonnées importantes	Numéro de téléphone ou courriel
Membre de la famille :	_____
Ami :	_____
Conseiller spirituel ou religieux :	_____
Médecin ou infirmier :	_____
Pharmacie :	_____
Centre de santé :	_____
Hôpital :	_____

Coordonnées importantes	Numéro de téléphone ou courriel
Service d'incendie : _____	_____
Police : _____	_____
Avocat : _____	_____
Administration communautaire : _____	_____
Gouvernement autochtone : _____	_____
Député de l'Assemblée législative : _____	_____
Député fédéral : _____	_____
Interprète ou traducteur : _____	_____
Agent-orientateur pour les programmes et services locaux : _____	_____
Transport dans la collectivité : _____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

N'oubliez pas de conserver ce document en lieu sûr, car il contient des renseignements personnels importants.

## Plan et trousse en cas d'urgence

Établissez un **plan d'urgence** pour les membres de votre ménage afin qu'ils sachent quoi faire en cas d'urgence.

Cochez	Description	Vos renseignements
<input type="checkbox"/>	<b>1. Itinéraires d'évacuation et moyens de transport</b> (si vous devez quitter votre domicile ou votre collectivité, indiquez si vous conduisez un véhicule personnel ou si vous partagez un moyen de transport avec des amis, des membres de votre famille ou des voisins)	
<input type="checkbox"/>	<b>2. Lieux de rassemblement et autres lieux d'hébergement</b> (si vous devez quitter votre domicile ou votre collectivité, indiquez les autres lieux où vous pourrez séjourner pendant l'évacuation)	
<input type="checkbox"/>	<b>3. Plan pour les enfants</b> (personnes désignées et numéros de téléphone)	
<input type="checkbox"/>	<b>4. Besoins particuliers en matière de santé</b> (personnes de soutien, besoins en matière de mobilité, problèmes de santé, médicaments, vaccinations récentes, etc.)	
<input type="checkbox"/>	<b>5. Plan pour les animaux de compagnie</b> (y compris les animaux d'assistance)	
<input type="checkbox"/>	<b>6. Risques propres à votre localité</b> (inondations, feux de forêt, tremblements de terre, blizzards, etc.)	

Cochez	Description	Vos renseignements
<input type="checkbox"/>	<b>7. Coordonnées des personnes à joindre en cas d'urgence</b> (famille, proches en dehors de la collectivité, amis, voisins, médecin de famille ou infirmier, assurance, etc.)	
<input type="checkbox"/>	<b>8. Instructions concernant la sécurité du domicile</b> (emplacement de la trousse d'urgence, de l'extincteur, de l'arrivée d'eau, de la boîte de disjoncteurs pour le chauffage, etc.)	

Pour en savoir plus : <https://www.preparez-vous.gc.ca/cnt/plns/plan/mrgnc-pln-fr.aspx>



Constituez une **trousse d'urgence** de base contenant des articles essentiels pour tenir au moins 72 heures (3 jours).

<b>Cochez</b>	<b>Description</b>
<input type="checkbox"/>	<b>Plan d'urgence</b> (revu avec les membres du foyer)
<input type="checkbox"/>	<b>Eau</b> (minimum 2 litres par personne et par jour)
<input type="checkbox"/>	<b>Aliments non périssables</b> (et un ouvre-boîte manuel)
<input type="checkbox"/>	<b>Lampe de poche</b> (et piles de rechange)
<input type="checkbox"/>	<b>Radio</b> (et piles de rechange)
<input type="checkbox"/>	<b>Trousse de premiers soins</b> (p. ex., pansements, compresses, gants stériles, masques de protection, sacs pour les déchets biologiques dangereux)
<input type="checkbox"/>	<b>Copies des ordonnances en cours</b> (et documents médicaux supplémentaires)
<input type="checkbox"/>	<b>Clés supplémentaires</b> (pour le véhicule et la maison)
<input type="checkbox"/>	<b>Argent comptant</b> (diverses petites coupures)
<input type="checkbox"/>	<b>Documents importants dans un sac scellé</b> (p. ex., passeports, assurances, relevés bancaires)
<input type="checkbox"/>	<b>Vêtements et chaussures de saison de rechange</b> (pour chaque membre du foyer)
<input type="checkbox"/>	<b>Couverture chaude ou sac de couchage</b> (pour chaque membre du foyer)
<input type="checkbox"/>	<b>Articles de toilette et d'hygiène</b> (p. ex., brosse à dents, papier hygiénique, serviettes hygiéniques, désinfectant pour les mains, mouchoirs en papier, lingettes nettoyantes, sacs poubelles)
<input type="checkbox"/>	<b>Fournitures médicales</b> (p. ex., médicaments sur ordonnance, médicaments en vente libre, équipement médical, paire de lunettes supplémentaire, lentilles de contact et solution)
<input type="checkbox"/>	<b>Fournitures essentielles pour vos animaux de compagnie</b> (p. ex., caisse de transport, étiquettes d'identification, carnet de vaccination, médicaments)
<input type="checkbox"/>	<b>Fournitures supplémentaires pour la trousse d'urgence</b> (en fonction de la situation de votre foyer)
<input type="checkbox"/>	
<b>Pour en savoir plus :</b> <a href="https://www.preparez-vous.gc.ca/cnt/kts/bsc-kt-fr.aspx">https://www.preparez-vous.gc.ca/cnt/kts/bsc-kt-fr.aspx</a>	

## **Chercheur de prestations du Canada**

Le **Chercheur de prestations** est un outil numérique qui peut vous aider à trouver les programmes et services des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux auxquels vous avez droit. Il vous suffit de répondre à quelques questions pour que le Chercheur de prestations vous présente les résultats qui correspondent à votre situation. Cet outil ne conserve ni ne suit vos renseignements personnels.

### **Pour en savoir plus**

Site Web : <https://www.canada.ca/fr/services/prestations/chercheur.html>

## **Trouver un bureau de Service Canada**

Service Canada offre aux Canadiens un point d'accès unique à un large éventail de services et de prestations du gouvernement fédéral. Consultez le site Web **Trouver un bureau de Service Canada** pour trouver l'un des 20 partenaires de prestation de Service Canada aux Territoires du Nord-Ouest.

### **Pour en savoir plus**

Site Web : <https://www.servicecanada.gc.ca/tbsc-fsco/sc-hme.jsp?lang=fra>

## **Création d'un compte sur le portail Mon dossier Service Canada**

**Mon dossier Service Canada** est un portail en ligne sécurisé qui permet d'accéder aux services du gouvernement fédéral tels que l'assurance-emploi (AE), le Régime de pensions du Canada (RPC), le Programme de prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada, la Sécurité de la vieillesse (SV) et le numéro d'assurance sociale (NAS). Si vous avez cotisé au RPC, vous pouvez consulter l'estimation de vos prestations mensuelles du RPC. Vous pouvez demander de nombreuses prestations du RPC et de la SV, mettre à jour vos renseignements personnels (telles que votre adresse et les informations pour le dépôt direct des prestations) et accéder à vos relevés d'impôt sur le revenu pour le RPC, la SV et l'assurance-emploi.

### **Pour en savoir plus**

Site Web : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/mon-dossier.html>

## **Centre d'appui des services mobiles de Service Canada**

Si vous n'avez pas accès à Internet ou si vous avez besoin d'aide pour accéder aux prestations et services de Service Canada, veuillez appeler le Centre d'appui des services mobiles (CASM) pour parler à un représentant de Service Canada. Vous pouvez obtenir de l'aide pour la Sécurité de la vieillesse (SV), le Régime de pensions du Canada (RPC), l'assurance-emploi (AE), ainsi que des informations sur les passeports et de l'aide pour demander un numéro d'assurance sociale (NAS) en ligne. Le personnel du CASM peut vous aider à remplir certaines demandes par téléphone. Il a également accès à des services d'interprétation, ce qui vous permet de recevoir des services dans la langue de votre choix.

En fonction de votre situation, il peut également vous transférer directement à un représentant de l'Agence du revenu du Canada (ARC) pour vous aider à remplir votre déclaration d'impôt sur le revenu.

Les lignes téléphoniques sont ouvertes de 8 h à 16 h, heure locale, du lundi au vendredi.

### **Pour en savoir plus**

Sans frais : 1-877-631-2657 (Service Canada)

## Centres de services à guichet unique

Les centres de services à guichet unique du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest disposent d'**agents des services gouvernementaux** (ASG) dans 21 collectivités. Les personnes âgées peuvent appeler leur ASG local pour planifier des rencontres régulières à leur domicile, pour remplir des formulaires de demande de programmes et de services gouvernementaux et être guidées. Ces services sont parfois offerts dans certaines langues autochtones. Les ASG sont formés pour fournir des renseignements sur :

- les demandes au titre de la Subvention au chauffage résidentiel pour les personnes âgées et les demandes d'aide au revenu;
- le renouvellement de la carte d'assurance-maladie;
- les demandes auprès d'Habitation TNO;
- les demandes au curateur public ou au tuteur public;
- les demandes de certificat de naissance, de décès et de mariage;
- certains programmes du gouvernement du Canada (Régime de pensions du Canada, assurance sociale, sécurité de la vieillesse, carte de statut, etc.).)

Aklavik	867-978-2285	Première Nation Kátł'odeeche	867-874-6306
Behchokǫ̀	867-392-6046	Łutselk'e	867-370-3386
Colville Lake	867-709-2047	Paulatuk	867-580-3068
Délı̨nę	867-589-4910	Sachs Harbour	867-690-3812
Fort Good Hope	867-598-2179	Tsiigehtchic	867-953-3726
Fort Liard	867-770-2277	Tuktoyaktuk	867-977-2097
Fort McPherson	867-952-2060	Tulita	867-588-3002
Fort Providence	867-699-3149	Ulukhaktok	867-396-3084
Fort Resolution	867-394-3017	Wekweètì	867-713-2600
Gameti	867-997-3106	Whatì	867-573-3256
Jean Marie River	867-809-2077		

### Pour en savoir plus

Site Web : <https://www.eia.gov.nt.ca/fr/priorities/guichets-uniques>

## **Services TNO**

Services TNO est le centre de services en français du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO). Voici certains des services les plus populaires offerts par **les agents des services en français** :

- Notaire public
- Demande de carte d'assurance-maladie
- Permis de chasse
- Permis de pêche
- Certificat de mariage
- Licences de boissons alcoolisées
- Réponse aux questions sur les différents services offerts par le GTNO
- Aide à l'accès aux ressources et aux services en français par le public

Communiquez avec Services TNO si vous avez besoin d'aide en français.

### **Pour en savoir plus**

Sans frais : 1-866-561-1664 (Service TNO)

Courriel : [servicestno@gov.nt.ca](mailto:servicestno@gov.nt.ca)

En personne : rez-de-chaussée de l'édifice Tatsaoñne, 5015, 49<sup>e</sup> Rue, Yellowknife (TNO)

Site Web : <https://www.ece.gov.nt.ca/fr/services/secretariat-aux-affaires-francophones/services-tno>

## **Bureau du protecteur du citoyen des TNO**

Le Bureau du protecteur du citoyen des Territoires du Nord-Ouest est un bureau indépendant qui défend l'équité au sein de l'administration et des services gouvernementaux aux TNO. Il étudie les plaintes de citoyens qui estiment avoir été traités de façon injuste par les organisations territoriales.

### **Pour en savoir plus**

Sans frais : 1-844-686-6283 (Bureau du protecteur citoyen des TNO)

Site Web : <https://nwtombud.ca/fr/>

## **Guide à l'intention des aidants naturels des TNO**

Le **Guide à l'intention des aidants naturels des TNO** complète le **Manuel d'information pour les personnes âgées des TNO**. C'est une ressource pratique pour les personnes qui s'occupent d'un membre de leur famille, d'amis ou de voisins aux TNO.

Consultez le site Web ci-dessous pour télécharger un exemplaire de ce guide.

Site Web : <https://www.hss.gov.nt.ca/sites/hss/files/resources/seniors-caregiver-guide-fr.pdf>





# Finances

## Régime de pensions du Canada et programmes de supplément de revenu

### Régime de pensions du Canada

**La pension de retraite du Régime de pensions du Canada (RPC)** est une prestation mensuelle imposable qui assure un remplacement partiel du revenu au moment de la retraite. Le versement des prestations du RPC n'est pas automatique. Vous devez déposer votre demande avant le début de votre retraite. Si vous remplissez les conditions requises, vous recevrez la pension de retraite du RPC jusqu'à la fin de votre vie. Pour être admissible à une pension de retraite du RPC, vous devez :

- avoir au moins 60 ans;
- avoir versé une cotisation valide (dans le cadre d'un emploi que vous avez occupé au Canada, ou du partage des crédits d'un ancien époux ou conjoint de fait).

Vous pouvez présenter une demande en ligne ou par courrier, ou déposer un formulaire dûment rempli dans un bureau de Service Canada. Les décisions sont envoyées par courrier dans un délai de 28 jours pour les demandes en ligne, ou de 120 jours pour les demandes envoyées par courrier ou déposées en personne.

Le montant de vos prestations mensuelles dépend de la moyenne de vos revenus tout au long de votre vie active, de la durée et du montant de vos cotisations au RPC, et de l'âge auquel vous décidez de commencer à toucher votre pension de retraite.

Remarques :

- L'âge habituel de départ à la retraite est 65 ans.
- Votre décision de commencer à percevoir votre pension de retraite du RPC doit être fondée sur vos finances, votre santé, votre espérance de vie et vos impôts (vous recevrez des prestations plus importantes si vous retardez le début du versement de votre pension). La Calculatrice du revenu de retraite canadienne peut vous aider à prendre une décision.
- Différents facteurs influencent le montant de votre pension (p. ex., congé du travail pour s'occuper des enfants).
- Vous pouvez continuer à travailler tout en recevant une pension de retraite du RPC.

## **Autres prestations du RPC**

En plus de la pension de retraite du RPC, vous pouvez bénéficier d'autres prestations du RPC. Vous devriez discuter de votre admissibilité avec Service Canada. Dans la plupart des cas, vous devrez déposer une demande.

**Prestation après-retraite du RPC** – Si vous travaillez tout en recevant votre pension de retraite du RPC, vos cotisations au RPC seront automatiquement affectées à la prestation après-retraite (PAR), ce qui augmentera votre revenu de retraite. Chaque nouvelle PAR sera ajoutée à toute PAR acquise précédemment et à toute autre prestation du RPC à laquelle vous avez droit. La PAR vous permet de continuer à augmenter votre revenu de retraite du RPC. Elle peut avoir une incidence sur votre admissibilité à la Sécurité de la vieillesse (SV) et au Supplément de revenu garanti (SRG) ou sur le montant de leurs prestations. Exigences :

- Avoir entre 60 et 70 ans;
- Recevoir une pension de retraite du RPC;
- Continuer à travailler et à cotiser au RPC (tout comme son employeur).

**Prestation d'invalidité du Régime de pensions du Canada** – La prestation d'invalidité du Régime de pensions du Canada (RPC) est un paiement mensuel que vous pouvez recevoir si vous avez :

- moins de 65 ans;
- versé suffisamment de cotisations au RPC;
- une invalidité mentale ou physique qui vous empêche d'occuper de façon régulière tout type d'emploi véritablement rémunératrice;
- une invalidité à long terme dont la durée est indéterminée ou qui est susceptible d'entraîner votre décès.

Il existe deux types de prestation d'invalidité du RPC :

**Prestation d'invalidité du RPC** – Exigences :

- Avoir moins de 65 ans
- Ne pas recevoir de pension de retraite du RPC.

**Prestation d'invalidité après-retraite du RPC** – Exigences :

- Avoir entre 60 et 65 ans
- Percevoir la pension de retraite du RPC (depuis plus de 15 mois) ou être soudainement frappé d'une invalidité après avoir commencé à percevoir la pension de retraite.

**Pension de survivant du RPC** – Versement mensuel à l'époux ou au conjoint de fait d'une personne décédée ayant cotisé au RPC. Si vous êtes l'ex-époux d'un cotisant décédé et que celui-ci n'avait pas de conjoint de fait, vous pourriez être admissible à cette prestation. Vous continuerez de toucher cette pension même si vous vous remariez. Exigences :

- Être légalement marié à un cotisant au RPC décédé;
- Être le conjoint de fait d'un cotisant au RPC décédé (un conjoint de fait est une personne de n'importe quel sexe avec qui vous vivez en union conjugale depuis au moins un an).

**Prestation pour enfant du RPC** – Versement mensuel aux enfants à charge d'une personne vivante recevant une prestation d'invalidité du RPC ou d'un cotisant au RPC décédé. Exigences :

- L'enfant a moins de 18 ans, ou a moins de 25 ans et poursuit des études à temps plein.
- L'enfant a moins de 21 ans, il est l'enfant naturel ou adopté d'un cotisant au RPC et est sous sa garde.
- Le parent ou le tuteur reçoit une prestation d'invalidité du RPC (soit la prestation d'invalidité, soit la prestation d'invalidité après-retraite); ou le parent ou le tuteur est décédé et remplit les conditions de cotisation pour la prestation de décès du RPC.

**Prestation de décès du RPC** – Un versement unique de 2 500 \$ à la succession d'un cotisant au RPC décédé (c.-à-d. l'exécuteur testamentaire ou l'administrateur successoral désigné) ou à d'autres personnes admissibles (p. ex., les personnes qui assument les frais funéraires, l'époux ou le conjoint de fait survivant ou le plus proche parent survivant). Exigences :

- La personne décédée a versé suffisamment de cotisations au RPC.

## **Situations ayant une influence sur le montant de votre pension**

D'autres facteurs peuvent également influer sur le montant de votre pension de retraite du RPC. Vous devriez discuter de votre admissibilité avec Service Canada. Si vous avez fourni toutes les informations requises dans votre demande, celles-ci seront automatiquement prises en compte :

- **Travailler tout en recevant la pension de retraite du RPC** – Chaque année de cotisation au RPC entraînera le versement d'une prestation après-retraite supplémentaire et augmentera votre revenu de retraite.
- **Cotisations après 65 ans** – Vous avez peut-être travaillé après l'âge de 65 ans sans toucher votre pension de retraite du RPC. Vos cotisations cesseront à 70 ans.
- **Périodes de revenus faibles ou nuls** – Certaines années, vos revenus ont peut-être été faibles ou nuls. Lorsque nous calculerons la composante de base de votre pension de retraite du RPC, nous ne prendrons pas en considération (« exclurons ») jusqu'à huit années de faibles revenus. Cela augmentera le montant de votre pension.
- **Périodes consacrées à élever des enfants (clauses pour élever des enfants)** – Si vous avez pris un congé ou réduit vos heures de travail pour vous occuper de jeunes enfants, cette période de faibles revenus peut augmenter le montant de votre pension de retraite du RPC. Vous devez noter les renseignements sur vos enfants sur le formulaire de demande (comme leur nom, leur date de naissance et leur numéro d'assurance sociale).
- **Périodes d'invalidité** – Vous avez peut-être reçu une pension d'invalidité du RPC. Dans ce cas, nous ne prendrons pas en considération (« exclurons ») les mois pendant lesquels vous avez reçu cette pension dans le calcul de l'élément de base de votre prestation du RPC. Cela augmentera le montant de votre pension de retraite du RPC.
- **Partage des pensions** – Vous pouvez partager votre pension avec votre époux ou votre conjoint de fait. Le partage des pensions peut vous permettre de réduire vos impôts à la retraite en diminuant votre revenu imposable.
- **Divorce ou séparation** – Le partage des crédits vous permet de répartir vos cotisations au RPC à parts égales entre vous et votre époux ou votre conjoint de fait si vous vous séparez ou divorcez.

## **Pour en savoir plus**

Sans frais : 1-800-277-9914 (Service Canada)

SRT : 1-800-255-4786

Site Web :

<https://www.canada.ca/fr/services/prestations/pensionspubliques/rpc.html>

## Sécurité de la vieillesse

La **pension de la Sécurité de la vieillesse (SV)** du gouvernement du Canada est une prestation mensuelle imposable à laquelle vous pouvez prétendre si vous avez 65 ans ou plus. Elle est établie en fonction du temps que vous avez vécu au Canada après l'âge de 18 ans. Dans la plupart des cas, Service Canada vous inscrira automatiquement à la pension de la SV et vous en informera. Il se peut que vous deviez demander la pension de la SV si Service Canada ne dispose pas de suffisamment d'informations pour vous y inscrire automatiquement. Consultez l'estimateur des prestations de la Sécurité de la vieillesse pour planifier la date à laquelle vous souhaitez commencer à percevoir la prestation.

Vous pourriez également avoir droit à des versements supplémentaires de la SV en fonction de vos revenus :

- **Supplément de revenu garanti** – Une prestation non imposable offerte aux personnes qui reçoivent la pension de la Sécurité de la vieillesse, qui sont âgées de 65 ans et plus, qui ont un faible revenu et qui vivent au Canada.
- **Allocation** – Une prestation non imposable destinée aux personnes à faible revenu âgées de 60 à 64 ans, qui vivent au Canada et dont l'époux ou le conjoint de fait perçoit le Supplément de revenu garanti (SRG).
- **Allocation au survivant** – Une prestation non imposable destinée aux personnes à faible revenu âgées de 60 à 64 ans, vivant au Canada, et dont l'époux ou le conjoint de fait est décédé.

### Pour en savoir plus

Sans frais : 1-800-277-9914 (Service Canada)

SRT : 1-800-255-4786

Site Web : <https://www.canada.ca/fr/services/prestations/pensionspubliques/rpc/securite-vieillesse.html>

## Aide financière pour les anciens combattants

**Anciens Combattants Canada** offre des pensions en cas d'invalidité ou de décès, un soutien financier sous forme d'allocations, des prestations de soins de santé et des services aux membres et anciens membres des Forces canadiennes et la Gendarmerie royale du Canada, aux anciens combattants de la marine marchande ayant servi en temps de guerre, aux civils ayant servi en temps de guerre, ainsi qu'à leurs survivants et aux personnes à leur charge.

### Pour en savoir plus

Sans frais : 1-866-522-2122 (Anciens Combattants Canada)

SRT : 1-833-921-0071

Site Web : <https://www.veterans.gc.ca/fra/financial-support>

Le **Fonds du Souvenir** assure la prestation du Programme de funérailles et d'inhumation d'Anciens Combattants Canada. Pour en bénéficier, les anciens combattants doivent satisfaire aux critères relatifs au service militaire, de même qu'au service (admissibilité de plein droit) ou à la situation financière (évaluation des ressources). La demande de prestation doit être présentée dans l'année suivant le décès de l'ancien combattant.

### Pour en savoir plus

Téléphone : 514-695-4897 (Fonds du Souvenir)

Sans frais : 1-800-465-7113

Site Web : <https://www.lastpostfund.ca/fr/accueil/>

## Programmes de la sécurité du revenu des TNO

### Aide au revenu

Le **Programme d'aide au revenu** offre du soutien financier aux personnes qui n'ont pas assez d'argent pour subvenir à leurs besoins de base, c'est-à-dire la nourriture, le logement et les services publics. Dans certains cas, il peut aussi couvrir les coûts d'autres besoins, comme l'habillement, les services de garde, le mobilier et l'éducation. Le financement est basé sur la taille de la famille, le revenu familial et la collectivité de résidence. Dans le cadre de ce programme, les demandes sont acceptées chaque mois. Vous devez présenter votre demande et fournir tous les documents requis au cours d'un mois donné.

Veuillez noter qu'un nouveau programme d'aide au revenu pour les personnes âgées et les personnes handicapées sera disponible en 2024. De l'information détaillée sera publiée lorsque ce programme sera lancé.

### Pour en savoir plus

Site Web : <https://www.ece.gov.nt.ca/fr/services/programmes-de-la-securite-du-revenu/programme-daide-au-revenu>

<b>Centre de services du MECF de Beaufort-Delta</b>	867-678-8065 1-855-283-9311 (sans frais)
<b>Centre de services du MECF du Dehcho</b>	867-695-7338 1-833-995-7338 (sans frais)
<b>Centre de services du MECF du Slave Nord</b>	867-767-9356 1-866-768-8145 (sans frais)
<b>Centre de services du MECF du Sahtu</b>	867-587-7159 1-866-814-9840 (sans frais)
<b>Centre de services du MECF du Slave Sud</b>	867-872-7425 (Fort Smith) 867-874-5050 (Hay River) 1-833-926-2110 (sans frais)

## Prestation de retraite supplémentaire pour les personnes âgées des TNO

La **prestation de retraite supplémentaire pour les personnes âgées des TNO** est versée mensuellement. Elle aide les personnes âgées à faible revenu à assumer leurs dépenses courantes. Elle est automatiquement offerte aux personnes âgées admissibles qui reçoivent la **sécurité de la vieillesse** et le **supplément de revenu garanti**, ou l'**allocation au conjoint** du gouvernement fédéral.

### Pour en savoir plus

Sans frais : 1-866-973-7252 (Programmes de la sécurité du revenu, GTNO)

Site Web : <https://www.ece.gov.nt.ca/fr/services/programmes-de-la-securite-du-revenu/prestation-de-retraite-supplementaire-pour-les>

## Subvention au chauffage résidentiel pour les personnes âgées

La **Subvention au chauffage résidentiel pour les personnes âgées** aide les personnes âgées à revenu faible ou modeste à payer leurs frais de chauffage. Les personnes âgées admissibles recevront un montant mensuel de septembre à avril, lequel sera déterminé en fonction de leur collectivité de résidence. Pour présenter une demande, vous devez remplir le formulaire de demande de Subvention au chauffage résidentiel pour les personnes âgées et le déposer dans un centre de services du MECF accompagné d'une preuve d'âge, du revenu total du ménage, et de propriété ou de location de logement.

### Pour en savoir plus

Site Web : <https://www.ece.gov.nt.ca/fr/SCRPA>

Centre de services du MECF de Beaufort-Delta	867-678-8065 1-855-283-9311 (sans frais)
Centre de services du MECF du Dehcho	867-695-7338 1-833-995-7338 (sans frais)
Centre de services du MECF du Slave Nord	867-767-9356 1-866-768-8145 (sans frais)
Centre de services du MECF du Sahtu	867-587-7159 1-866-814-9840 (sans frais)
Centre de services du MECF du Slave Sud	867-872-7425 (Fort Smith) 867-874-5050 (Hay River) 1-833-926-2110 (sans frais)

## Impôts et planification financière

### Calculatrice du revenu de retraite canadienne

La Calculatrice du revenu de retraite canadienne vous fournira des renseignements sur le revenu de retraite, y compris les prestations de la Sécurité de la vieillesse et du Régime de pensions du Canada. La calculatrice ne recueille pas de renseignements personnels. (Remarque : les estimations produites à l'aide de la calculatrice sont approximatives; ne vous en servez pas à des fins de planification financière.)

#### Pour en savoir plus

Site Web : <https://www.canada.ca/fr/services/prestations/pensionspubliques/rpc/calculatrice-revenu-retraite.html>

### Ligne des demandes de renseignements sur l'impôt des particuliers

Appelez sans frais la Ligne des demandes de renseignements sur l'impôt des particuliers de l'**Agence du revenu du Canada** pour obtenir des renseignements fiscaux pour les particuliers, ainsi que de l'information et de l'aide sur les services électroniques destinés aux particuliers, tels que Mon dossier et IMPÔTNET.

#### Pour en savoir plus

Sans frais : 1-800-959-8281 (Agence du revenu du Canada)

## **Comptoirs d'impôts gratuits**

Vous avez besoin d'aide pour remplir votre déclaration d'impôts? Si vous avez un revenu modeste et une situation fiscale simple, vous pourriez obtenir de l'aide à un comptoir d'impôts gratuit. Un comptoir d'impôts gratuit est un lieu où des bénévoles peuvent remplir la déclaration d'impôts de personnes admissibles gratuitement.

Il existe différents types de comptoirs d'impôts gratuits :

- **Sans rendez-vous** – Un comptoir où votre déclaration d'impôts est remplie pendant les heures annoncées selon le principe du premier arrivé, premier servi. Il n'est pas nécessaire de prendre rendez-vous.
- **Dépôt** – Un comptoir où vous déposez vos documents d'impôt sur le revenu pendant les heures annoncées. Un bénévole remplit votre déclaration de revenus et vous pouvez la récupérer plus tard.
- **Sur rendez-vous** – Un comptoir où un rendez-vous est nécessaire pour remplir votre déclaration de revenus. Les rendez-vous peuvent être en personne ou de façon virtuelle (par vidéoconférence ou téléphone).

Les comptoirs d'impôts gratuits sont généralement ouverts entre mars et avril, mais certains sont ouverts toute l'année. Consultez le site de l'Agence du revenu du Canada pour trouver un comptoir d'impôts gratuit dans votre région.

### **Pour en savoir plus**

Site Web : <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/campagnes/aide-gratuite-pour-vos-impots.html>

## **Carrefour retraite**

Préparez vos vieux jours en étudiant les sources de revenus de retraite et apprenez à gérer votre argent après la retraite. Vous ne savez pas quand prendre votre retraite? Découvrez les différents choix concernant le régime de retraite général et leurs conséquences sur la vie des gens. Ces histoires sont riches d'enseignements et d'inspiration pour les personnes qui souhaitent planifier leur propre retraite.

### **Pour en savoir plus**

Site Web : <https://retraite-retirement.service.canada.ca/fr/home>

## **Impôts à la retraite ou après 65 ans**

Voici les types de revenus les plus courants que vous devez déclarer dans votre déclaration de revenus lorsque vous prenez votre retraite ou atteignez l'âge de 65 ans :

- **Pension de la sécurité de la vieillesse (SV)** (versement mensuel à la plupart des Canadiens âgés de 65 ans ou plus)
- **Prestations du Régime de pensions du Canada (RPC) ou du Régime de rentes du Québec (RRQ)** (qui assurent un remplacement partiel de vos revenus pour votre famille et vous lorsque vous prenez votre retraite)
- **Allocation de retraite** (montant que vous pouvez recevoir au moment de votre retraite en reconnaissance de vos longs états de service)
- **Autres pensions et rentes de retraites** (provenant d'un régime de retraite canadien ou étranger)
- **Revenu d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER)** (versements ou transferts d'un régime)
- **Revenu d'un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR)** (versements ou transferts d'un régime)
- **Rentes** (de diverses sources)
- **Paiements au titre d'un régime de pension agréé commun (RPAC)** (en fonction de votre situation)
- **Paiements forfaitaires rétroactifs** (de diverses sources)
- **Autres types de revenus** (paiements provenant d'une fiducie ou d'une convention de retraite)

Vous pouvez réduire votre impôt à payer ou recevoir un remboursement en demandant des déductions fiscales ou des crédits d'impôt :

- **Fractionnement des revenus de pension** – Vous et votre époux ou conjoint de fait pouvez choisir de fractionner vos revenus de pension ou rentes admissibles.
- **Frais financiers, frais d'intérêt et autres frais** – Vous pouvez déduire les frais financiers et les frais d'intérêts que vous avez payés pour obtenir un revenu de placement.
- **Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)** – Les cotisations déductibles à un REER réduisent l'impôt que vous devez payer.
- **Cotisations excédentaires à un régime de pension agréé (RPA)** – Si vous avez versé des cotisations pour services courants supérieures à 3 500 \$ au cours d'une ou plusieurs années entre 1976 et 1985 et que vous n'avez pas pu les déduire, contactez l'ARC pour qu'elle vous aide à réclamer ces montants.
- **Crédits d'impôt non remboursables** – Vous pouvez réduire le montant de l'impôt que vous devez payer en demandant les réductions d'impôt auxquelles vous avez droit, comme le **montant en raison de l'âge** (si vous avez 65 ans ou plus), le **montant pour revenus de pension** (si vous déclarez des revenus de pension, de retraite ou de rente), les **montants que votre époux ou conjoint de fait vous a transférés** (à des fins de déductions fiscales s'il n'en a pas besoin), le **crédit d'impôt pour personnes handicapées** (pour les personnes ayant une déficience grave et prolongée), le **crédit d'impôt pour l'accessibilité domiciliaire** (pour les rénovations qui rendent votre maison accessible), le **crédit d'impôt pour frais médicaux** (pour les frais de prothèses auditives, de préposé aux soins, d'animaux d'assistance ou d'autres coûts admissibles), ou le **crédit canadien pour aidant naturel** (pour subvenir aux besoins d'un époux, d'un conjoint de fait ou d'une personne à charge ayant une déficience physique ou mentale).
- **Crédits d'impôt remboursables** – Vous pouvez réduire le montant de l'impôt sur le revenu que vous devez ou recevoir un remboursement d'impôt en demandant les prestations fiscales auxquelles vous avez peut-être droit, comme l'**allocation canadienne pour les travailleurs** (un crédit d'impôt remboursable offert aux personnes et aux familles qui travaillent et qui gagnent un revenu modeste).
- **Crédit des Territoires du Nord-Ouest** – Un crédit d'impôt remboursable pour la population ténoise afin de compenser le coût de la vie aux TNO.

Les personnes âgées peuvent bénéficier de prestations fédérales supplémentaires sur présentation d'une déclaration de revenus annuelle :

- **Crédit de TPS/TVH** – Un versement trimestriel non imposable qui permet aux particuliers et aux familles à revenu modeste de récupérer la taxe sur les produits et services (TPS)/la taxe de vente harmonisée (TVH) qu'ils paient au jour le jour. Lorsque vous produisez une déclaration de revenus, votre situation est automatiquement étudiée afin de voir si vous pouvez bénéficier du crédit pour la TPS/TVH.

**Pour en savoir plus**

Sans frais : 1-800-959-8281 (Agence du revenu du Canada)

Site Web : <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/particuliers/segments/changements-a-vos-impots-quand-vous-prenez-votre-retraite-lorsque-vous-atteignez-65-ans.html>



# Santé et mieux-être

## Soins continus

Les soins continus comprennent les services de soins communautaires et de soins à domicile, les soins de longue durée et les programmes d'aide à la vie autonome.

**Les services de soins à domicile et de soins communautaires** sont gérés par les administrations des services de santé et des services sociaux des Territoires du Nord-Ouest (TNO). Ils permettent aux habitants des TNO qui ont besoin de soins infirmiers ou d'aide dans leurs activités quotidiennes en raison de problèmes de santé de rester chez eux. Ces services permettent aux personnes dont les besoins ont été évalués et qui possèdent une carte d'assurance-maladie des TNO valide de rester chez elles plutôt que d'être hospitalisées ou soignées dans un établissement de soins de longue durée. Elles peuvent bénéficier de services tels que :

- Soins des pieds
- Thérapie intraveineuse à domicile
- Services de maintien à domicile
- Soins infirmiers
- Services de nutrition
- Soins palliatifs
- Prêt d'équipement médical
- Soins de répit
- Renvoi vers d'autres services de réadaptation paramédicaux, etc.

Communiquez avec votre service de soins à domicile ou votre centre de santé local pour planifier une évaluation de vos besoins. Vous trouverez les coordonnées pour votre collectivité dans l'annuaire.

Les établissements de **soins de longue durée** (SLD) offrent un large éventail de services d'aide personnelle, physique, sociale et de santé mentale aux personnes qui ne sont plus en mesure de vivre de manière autonome à leur domicile ou dans leur famille et qui ont besoin de soins infirmiers et personnels 24 heures sur 24.

Ces établissements offrent des soins infirmiers 24 heures sur 24 et des niveaux élevés de soins personnels et d'assistance. Voici certains des services qu'ils proposent :

- Repas
- Buanderie
- Entretien ménager
- Programmes sociaux et récréatifs
- Administration de médicaments
- Aide pour les activités quotidiennes

Les soins de longue durée sont offerts dans toutes les régions des TNO. Les personnes vivant dans des collectivités plus petites devront déménager dans une collectivité régionale si elles ont besoin de SLD. Chacun peut choisir la région dans laquelle il souhaite vivre, et bien souvent, il s'agit de la région la plus proche de sa collectivité. Vous avez droit aux SLD, si vous avez une carte d'assurance-maladie des TNO valide et encore en vigueur la veille de votre demande de soins et si, d'après une évaluation, vous avez besoin de soins SLD.

Le Comité territorial d'admission examine les demandes de soins de longue durée afin de déterminer si les besoins du demandeur répondent aux critères d'admissibilité aux soins de longue durée. Cette procédure d'admission normalisée garantit un accès équitable à tous les résidents des TNO.

Les TNO comptent neuf établissements de soins de longue durée :

- Behchokò – maison pour personnes âgées Jimmy Erasmus
- Fort Simpson – foyer de soins pour personnes âgées
- Fort Smith – foyer de soins spéciaux Northern Lights
- Hay River – Woodland Manor
- Inuvik – service de soins de longue durée de l'Hôpital régional d'Inuvik
- Norman Wells – établissement de soins de longue durée Sahtú Dene Nechá Kó
- Yellowknife – centre territorial pour les personnes atteintes de démence AVEN Cottages
- Yellowknife – AVEN Manor
- Yellowknife – service des soins de longue durée de l'Hôpital territorial Stanton

Pour présenter une demande d'admission dans un établissement de soins de longue durée, communiquez avec votre service de soins à domicile ou votre centre de santé local.

Pour demander des services de relève dans un établissement de soins de longue durée, veuillez contacter directement l'établissement en question.

#### **Pour en savoir plus**

Site Web : <https://www.hss.gov.nt.ca/fr/services/services-de-soins-continus>

**AVENS – Une collectivité pour les personnes âgées** est un complexe pour personnes âgées situé à Yellowknife. Il offre des soins de longue durée, des soins aux personnes atteintes de démence, des services de relève et des logements. Le complexe comprend :

- AVEN Manor : 29 lits (soins de longue durée)
- AVEN Cottages : 28 lits (soins aux personnes atteintes de démence)
- AVEN Court : 24 logements indépendants
- AVEN Ridge : 8 logements indépendants
- Baker Community Centre (centre communautaire) : installation où se déroulent des programmes de mieux-être gérés par la Yellowknife Seniors' Society

C'est le Comité territorial d'admission du ministère de la Santé et des Services sociaux qui gère les admissions aux soins de longue durée et aux soins aux personnes atteintes de démence. Contactez directement l'organisme AVENS si vous êtes à la recherche de services de relève.

#### **Pour en savoir plus**

Téléphone : 867-920-2443 (AVENS – Une communauté pour les personnes âgées)

Site Web : <https://www.avensseniors.com/> (site externe en anglais seulement)

Les personnes souffrant d'une incapacité physique, intellectuelle, cognitive, sensorielle ou psychiatrique peuvent bénéficier d'une **aide à la vie autonome**. Ces services sont destinés aux personnes qui ont besoin d'une assistance et d'une surveillance 24 heures sur 24 et qui n'ont généralement pas de besoins médicaux ou ne nécessitent que des soins infirmiers minimes.

Le Comité territorial d'admission du ministère de la Santé et des Services sociaux examine les demandes d'aide à la vie autonome, offre un processus d'admission normalisé et assure un accès juste et équitable à tous les résidents des TNO.

Communiquez avec l'administration des services de santé et des services sociaux de votre région pour effectuer une demande d'aide à la vie autonome.

## Régime d'assurance-maladie des TNO

### Carte d'assurance-maladie des TNO

Tous les résidents des TNO admissibles doivent s'inscrire pour obtenir une **carte d'assurance-maladie des TNO**. Ayez toujours votre carte d'assurance-maladie sur vous. On peut vous demander de la présenter lorsque vous vous rendez dans un cabinet médical, un hôpital ou un centre de santé. Pour recevoir des soins de santé, vous devez être muni d'une carte d'assurance-maladie. Il est important que les renseignements figurant sur votre carte d'assurance-maladie des TNO soient exacts et à jour. Si vous changez de nom, d'adresse, de statut d'autochtone ou de statut d'immigrant, veuillez en informer immédiatement l'Administration des services de santé du GTNO afin d'éviter toute interruption de vos soins de santé.

#### Pour en savoir plus

Sans frais : 1-800-661-0830 (Administration des services de santé, GTNO)

Courriel : [healthcarecard@gov.nt.ca](mailto:healthcarecard@gov.nt.ca)

Site Web : <https://www.hss.gov.nt.ca/fr/services/présenter-une-demande-d'assurance-maladie>

## Régime d'assurance-maladie complémentaire pour les personnes âgées

### Régime d'assurance-maladie complémentaire pour les personnes âgées : Services dentaires, fournitures et équipements médicaux, médicaments sur ordonnance et soins de la vue

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) finance le **régime d'assurance-maladie complémentaire** afin de donner aux résidents admissibles un accès à toute une gamme de prestations non couvertes par l'assurance-hospitalisation ou l'assurance-maladie. Les personnes âgées de 60 ans et plus bénéficient de prestations spécifiques. L'Alberta Blue Cross gère toutes les prestations du programme pour le compte du GTNO.

**Avant d'accéder à ces programmes, vous devez d'abord faire appel aux régimes de l'employeur ou aux régimes similaires.**

Vous devez vous inscrire au programme pour avoir droit aux prestations. Vous pouvez vous procurer un formulaire de demande sur le site Web du ministère de la Santé et des Services sociaux ([www.hss.gov.nt.ca/fr](http://www.hss.gov.nt.ca/fr)), auprès de votre centre de santé local ou auprès du bureau de l'Administration des services de santé.

## **Croix bleue de l'Alberta**

Vous recevrez une carte de la Croix Bleue de l'Alberta après vous être inscrit au **régime d'assurance-maladie complémentaire**. Veuillez consulter toutes les informations mentionnées sur votre carte pour vous assurer qu'elles sont exactes. Mettez votre carte dans votre portefeuille et gardez-la toujours sur vous. Vous devrez la présenter chaque fois que vous bénéficierez de prestations offertes dans le cadre du régime.

## **Couverture pour les personnes âgées – Services dentaires**

Le régime couvre en totalité le coût des services dentaires admissibles, selon la définition de la liste des soins dentaires approuvés. Communiquez avec la Croix Bleue de l'Alberta pour confirmer votre niveau de couverture pour certains services.

## **Couverture pour les personnes âgées – Fournitures et équipements médicaux**

Les fournitures et équipements médicaux doivent être prescrits par un médecin, un infirmier praticien ou un professionnel de la santé autorisé à prescrire aux TNO. La couverture de certaines prestations étant limitée, veuillez contacter la Croix Bleue de l'Alberta pour vérification.

Remarque : Si vous avez besoin d'appareils médico-chirurgicaux, de fournitures ou de prothèses en raison de votre état de santé, vous devez présenter une lettre de votre médecin ou de votre ergothérapeute et obtenir l'approbation de la Croix Bleue de l'Alberta avant d'acheter ces articles.

## **Couverture pour les personnes âgées – Médicaments sur ordonnance**

Le régime d'assurance-maladie complémentaire offre une prise en charge complète des médicaments sur ordonnance admissibles selon la définition de la liste des médicaments assurés des TNO lorsque le médicament est prescrit par un professionnel de la santé et délivré par un pharmacien autorisé. Si un professionnel de la santé vous prescrit un médicament qui ne figure pas sur la liste, il (ou votre pharmacien) peut soumettre une demande à la Croix-Bleue de l'Alberta en votre nom pour obtenir une autorisation.

## **Couverture pour les personnes âgées – Soins de la vue**

Le régime d'assurance-maladie complémentaire couvre certains soins de la vue conformément à la liste approuvée par le TNO pour les soins de la vue. Le paiement des prestations pour les soins de la vue est calculé selon les conditions et les taux établis dans la grille tarifaire régionale relative aux soins de la vue des services de santé non assurés (SSNA) pour les TNO. Les personnes âgées bénéficiant d'une assurance collective pour les lunettes ne bénéficient d'aucune autre couverture, sauf si la couverture de l'assurance collective est inférieure au montant couvert par le régime d'assurance-maladie complémentaire.

### **Pour en savoir plus**

Sans frais : 1-800-661-0830 (régime d'assurance-maladie complémentaire, GTNO)

Téléphone : 867-678-8050

## **Demandes de renseignements sur les réclamations et les prestations**

Sans frais : 1-800-661-6995 (Alberta Blue Cross)

Site Web : <https://www.ab.bluecross.ca/index.php>

**Quand vous téléphonez à la Croix Bleue de l'Alberta, assurez-vous d'avoir votre carte de la Croix Bleue à portée de main.**

## **Certificats liés aux événements de la vie**

Les résidents des TNO peuvent entamer la procédure de demande de **certificat de naissance, de mariage ou de décès** en appelant le Bureau de l'état civil (ministère de la Santé et des Services sociaux, GTNO).

### **Pour en savoir plus**

Sans frais : 1-800-661-0830 (Administration des services de santé, GTNO)

Téléphone : 867-678-8050

## **Assurance-maladie complémentaire pour les Métis**

Le GTNO finance le régime d'assurance-maladie complémentaire pour les Métis afin de donner aux Métis des TNO un accès à toute une gamme de prestations non couvertes par l'assurance-hospitalisation ou l'assurance-maladie. Ces prestations peuvent comprendre :

- Médicaments sur ordonnance
- Soins dentaires (la plupart)
- Soins de la vue
- Fournitures et équipement médicaux
- Déplacement pour raisons médicales (voir section distincte pour ce point)

### **Pour en savoir plus**

Sans frais : 1-800-661-0830 (Administration des services de santé, GTNO)

Téléphone : 867-678-8050

Site Web : <https://www.hss.gov.nt.ca/fr/services/régimes-d'assurance-maladie-complémentaires/régime-d'assurance-maladie-complémentaire-0>

## **Services de santé non assurés pour les Premières Nations et les Inuits**

Le programme des **services de santé non assurés** (SSNA) est le programme national de prestations de santé du Canada pour les membres admissibles des Premières Nations et des Inuits. Le programme couvre une sélection de médicaments, de soins dentaires, de soins de la vue, de fournitures et d'équipements médicaux, d'interventions rapides en situation de crise, de consultations en matière de santé mentale et de transports médicaux lorsque ces services ne sont pas offerts dans la collectivité ou dans la réserve. Ce programme couvre certaines prestations de santé qui ne sont pas couvertes par d'autres. Ce programme est co-administré par le ministère de la Santé et des Services sociaux du GTNO.

### **Pour en savoir plus**

Sans frais : 1-800-661-0830 (Administration des services de santé, GTNO)

Téléphone : 867-678-8050

Site Web : <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1572537161086/1572537234517>

## **Services de santé bucodentaire**

Aux Territoires du Nord-Ouest, des cliniques dentaires privées offrent des services dentaires et d'hygiéniste à Hay River, à Inuvik et à Yellowknife. Dans les petites collectivités qui ne disposent pas de cliniques dentaires, de thérapeutes dentaires ou d'hygiénistes dentaires, les administrations des services de santé et des services sociaux collaborent avec des dentistes pour fournir des services itinérants de consultation dentaire. Communiquez avec votre centre de santé local pour obtenir de plus amples renseignements sur ce programme. Tous les résidents membres des Premières Nations et les résidents inuits sont couverts en vertu du Programme des services de santé non assurés (SSNA). Tous les autres résidents doivent acquitter le prix des services à l'aide des prestations de leur régime d'assurance privée.

### **Pour en savoir plus**

Site Web : <https://www.hss.gov.nt.ca/fr/services/la-santé-buccodentaire-aux-tno/services-de-santé-buccodentaire>

## **Service de réadaptation**

Les **services de réadaptation** aident les gens de tout âge à améliorer et à conserver leur autonomie en cas de blessure, d'invalidité ou de maladie chronique nuisant à leurs capacités. Il existe quatre catégories principales de services de réadaptation :

- **Physiothérapie** : aide à restaurer et à maintenir la mobilité et les fonctions physiques.
- **Ergothérapie** : aide à surmonter les obstacles du quotidien et à résoudre les problèmes qui affectent la capacité d'une personne à faire ce qui est important pour elle, comme prendre soin d'elle-même (s'habiller, manger, se déplacer dans la maison), être productive (aller au travail, participer à la vie de la collectivité) et avoir des activités de loisirs (faire du sport, jardiner, socialiser).
- **Orthophonie** : aide à surmonter et à prévenir les problèmes de communication pour ce qui est du langage, de la parole, de la voix et de la fluidité verbale; aide à évaluer et à traiter les troubles de la déglutition.
- **Audiologie** : Aide à détecter et à traiter les pertes auditives.

Les services de réadaptation sont offerts dans des centres régionaux des TNO et dans des cliniques communautaires. Pour obtenir une recommandation, contactez votre médecin ou votre personnel infirmier. Vous trouverez le numéro des services de votre collectivité dans l'annuaire. Vous pouvez demander directement l'accès à ces services à l'aide d'un formulaire en ligne (lien ci-dessous).

### **Formulaire d'accès direct aux services de réadaptation (GTNO)**

Site Web : <https://www.nthssa.ca/fr/formulaire-d'accès-direct-aux-services-de-réadaptation>

## Aide médicale à mourir

Depuis 2016, les médecins et le personnel infirmier praticien des Territoires du Nord-Ouest sont légalement autorisés à offrir l'aide médicale à mourir (AMM). Les **lignes directrices sur l'aide médicale à mourir** garantissent que ce service est fourni de manière sûre, équitable et cohérente aux Territoires du Nord-Ouest. Parlez avec un professionnel de la santé des possibilités de traitements et de soins qui s'offrent à vous. S'il n'y a aucun professionnel de la santé dans votre collectivité, vous pouvez en consulter un à distance, notamment à l'aide de Télésanté.

### Pour en savoir plus

Site Web : <https://www.hss.gov.nt.ca/fr/services/aide-médicale-à-mourir>

## Rétroaction des patients et orientation au sein du système

Le **Bureau de l'expérience client** du système de santé et des services sociaux offre un soutien à tous les résidents et invités des Territoires du Nord-Ouest qui ont accès aux soins et aux services du ministère de la Santé et des Services sociaux, de l'Administration des services de santé et des services sociaux des Territoires du Nord-Ouest, de l'Administration des services de santé et des services sociaux de Hay River et de l'Agence de services communautaires tłjchǫ. Ce bureau offre notamment les services suivants :

- Orientation au sein du système
- Défense des droits des patients et des familles
- Meilleur accès à des services de soutien culturel, spirituel et affectif
- Accès à un meilleur soutien linguistique

Il est également possible de contacter le bureau pour déposer une plainte, faire un compliment ou poser des questions sur le système de santé et des services sociaux.

### Pour en savoir plus

Sans frais : 1-855-846-9601 (Bureau de l'expérience client, GTNO)

Courriel : [HSS\\_Clientexperience@gov.nt.ca](mailto:HSS_Clientexperience@gov.nt.ca)

Site Web : <https://www.nthssa.ca/fr/services/rétroaction-des-patients-et-orientation-au-sein-du-système>

## Modes de vie sains et gestion des problèmes de santé

### Ligne d'aide 811 | Ligne de conseil en matière de santé

Les résidents des TNO peuvent composer le **811** ou le **1-844-259-1793** pour être rapidement mis en contact avec des infirmiers autorisés qui sont disponibles en tout temps pour leur fournir conseils et soutien en toute confidentialité.appelez le 811 pour obtenir des conseils en matière de santé, de mieux-être psychologique, de traitement des dépendances ou d'abandon du tabac ou pour être mis en contact avec un centre antipoison. La ligne 811 offre des services en anglais, en français, dans les langues autochtones officielles des TNO, ainsi que dans 200 autres langues de partout dans le monde.

#### Pour en savoir plus

Sans frais : 811 (ligne d'aide | ligne de conseil en matière de santé, GTNO)

Sans frais : 1-844-259-1793

Site Web : [www.gov.nt.ca/fr/811](http://www.gov.nt.ca/fr/811)

### Programme d'orientation pour les soins oncologiques

Le **Programme d'orientation pour les soins oncologiques** aide les patients ténois atteints d'un cancer ainsi que leur réseau de soutien à s'y retrouver dans le système de santé pendant leur parcours de lutte contre la maladie, qu'il s'agisse de la suspicion d'un cancer, d'un diagnostic, de soins palliatifs ou de survie. Les soins du cancer sont complexes et exigeants. Ils impliquent de nombreux déplacements pour des rendez-vous, des examens et des traitements auprès de multiples professionnels de la santé. L'intervenant-pivot en oncologie (personnel infirmier, travailleur social) vous guidera dans le système de soins du cancer. Il répondra à vos questions, coordonnera les soins fournis par votre équipe soignante, vous indiquera des ressources communautaires et vous apportera le soutien nécessaire pour satisfaire vos besoins affectifs, psychologiques et spirituels.

Le Programme d'orientation pour les soins oncologiques fournit également d'autres soutiens et conseils, notamment :

- Information sur les examens médicaux, les tests de dépistage, les diagnostics, les traitements et la réadaptation
- Information sur les médicaments, les effets secondaires et la gestion continue des symptômes
- Information sur les soins palliatifs
- Communications et relations bienveillantes et thérapeutiques
- Défense des intérêts des patients, de leurs amis, de leur famille et de leurs réseaux de soutien

Si vous êtes atteint d'un cancer, demandez à votre professionnel de la santé de vous mettre en contact avec le Programme d'orientation pour les soins oncologiques ou communiquez directement avec les responsables du programme par téléphone ou par courriel.

#### **Pour en savoir plus**

Sans frais : 1-866-313-7989 (Programme d'orientation pour les soins oncologiques, GTNO)

Courriel : [cancer\\_navigator@gov.nt.ca](mailto:cancer_navigator@gov.nt.ca) ou [cancer\\_socialwork@gov.nt.ca](mailto:cancer_socialwork@gov.nt.ca)

Site Web : <https://www.nthssa.ca/fr/services/programme-d'orientation-pour-les-soins-oncologiques>

#### **Information et soutien liés au cancer**

**La Société canadienne du cancer** est une organisation nationale et communautaire dont la mission est d'éradiquer le cancer et d'améliorer la qualité de vie des personnes qui en sont atteintes. Par l'intermédiaire de la Société, les patients atteints de cancer et leurs proches aidants peuvent bénéficier d'un soutien émotionnel et pratique individuel de la part de bénévoles formés qui ont vécu une expérience similaire du cancer.

#### **Pour en savoir plus**

Sans frais : 1-888-939-3333 (ligne d'aide et d'information sur le cancer)

Site Web : <https://cancer.ca/fr/living-with-cancer/how-we-can-help>

#### **Information et soutien liés à la démence**

Les programmes et services proposés par la **Alzheimer Society of Alberta and Northwest Territories (Société Alzheimer de l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest)** répondent aux besoins émotionnels et éducatifs des familles et des partenaires de soins en menant des actions de sensibilisation à la maladie d'Alzheimer et aux autres démences, en aidant à atténuer les conséquences personnelles et sociales de la maladie et en proposant des programmes d'éducation et de soutien.

#### **Pour en savoir plus**

Téléphone : 867-669-9390 (Société Alzheimer de l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest)

Sans frais : 1-866-950-5465

Site Web : <https://alzheimer.ca/ab/fr>

## Gestion du diabète

Des services de gestion du diabète sont offerts à l'ensemble de la population ténioise par l'intermédiaire de divers programmes et services dans les collectivités :

- Programmes de soins infirmiers communautaires des TNO pour les maladies chroniques (tous les centres de santé communautaire des TNO).
- Programmes ciblés d'éducation sur le diabète et de soins connexes (Fort Smith, Inuvik, Hay River et Yellowknife).
- Dans toutes les collectivités, les personnes souffrant de diabète sont suivies par un médecin ou un infirmier praticien pour la gestion des médicaments et un suivi régulier de la maladie, ce qui peut inclure des déplacements pour raisons médicales vers un centre régional.

### Pour en savoir plus

Site Web : <https://www.hss.gov.nt.ca/fr/services/diabete/foire-aux-questions-sur-le-diabete>

## Information et soutien liés aux incapacités

**Inclusion NWT** soutient les personnes handicapées et leurs familles tout au long de leur vie. Elle les aide à mener une vie enrichissante et encourage leur participation active à la vie de la collectivité. Voici quelques-uns des services offerts :

- Aide à la vie autonome et vie autonome
- Cours d'alphabétisation et programmes communautaires
- Services de répit

### Pour en savoir plus

Téléphone : 867-920-2644 (Inclusion NWT)

Site Web : <Https://inclusionnwt.ca/> (site externe en anglais seulement)

Le **NWT Disabilities Council (Conseil pour les personnes handicapées des TNO)** s'efforce d'éduquer, de défendre et de soutenir l'autodétermination de toutes les personnes handicapées. Voici quelques-uns des programmes offerts :

- Permis de stationnement accessible
- Sensibilisation à l'incapacité
- Information, orientation et soutien

### Pour en savoir plus

Téléphone : 867-873-8230 (NWT Disabilities Council)

Site Web : <https://www.nwtdc.net/> (site externe en anglais seulement)

## Information et soutien liés aux pertes auditives

L'Association des malentendants canadiens sensibilise le public aux personnes malentendantes et encourage leur pleine participation à la société canadienne.

### Pour en savoir plus

Téléphone : 867-873-3344 (Association des malentendants canadiens)

Sans frais : 1-800-263-8068

SRT : 613-526-2692

Site Web : [www.chha.ca](http://www.chha.ca) (site externe en anglais seulement)

## Repas à domicile (Meals on Wheels)

Votre collectivité dispose peut-être d'un service de **repas à domicile** qui promeut la santé et l'indépendance en fournissant des repas de qualité, nutritifs et abordables aux personnes âgées et aux personnes souffrant d'une incapacité mentale ou physique. Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec votre service de soins à domicile ou votre centre de santé.

## Cessation du tabagisme

Pour vous aider à décider de la meilleure façon d'arrêter de fumer et de consommer d'autres produits à base de nicotine, commencez par parler à votre fournisseur de soins primaires, votre médecin de famille, votre infirmier praticien, votre infirmier en santé communautaire, votre pharmacien ou votre équipe d'oncologie. Vous pouvez également obtenir des conseils gratuits et confidentiels sur l'abandon du tabac en appelant le **811** ou le **1-844-259-1793**.

### Pour en savoir plus

Sans frais : 811 (ligne d'aide | ligne de conseil en matière de santé, GTNO)

Sans frais : 1-844-259-1793

Site Web : <https://www.hss.gov.nt.ca/fr/services/les-effets-du-tabac-sur-la-sante>

## Information et soutien liés à la perte de la vision

Le personnel de Réadaptation en déficience visuelle Canada soutient les résidents des TNO admissibles aveugles ou malvoyants au moyen de quatre services de base :

- Orientation et mobilité
- Services pour malvoyants
- Services de technologies adaptées
- Formation à la vie autonome

### Pour en savoir plus

Téléphone : 1-844-887-8572 (Réadaptation en déficience visuelle Canada)

Site Web : <https://visionlossrehab.ca/fr>

## Déplacements pour raisons médicales

### Déplacements pour raisons médicales aux TNO

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest offre un service de déplacement pour raisons médicales aux personnes qui doivent se déplacer pour recevoir des soins de santé requis et assurés qui ne sont pas disponibles dans leur collectivité d'origine. Pour bénéficier de ce service, vous devez avoir une carte d'assurance-maladie des TNO valide, ne pas être couvert pour ce service par le régime d'assurance complémentaire d'un employeur. De plus, le déplacement doit se faire depuis une collectivité des TNO vers la collectivité la plus proche qui offre le traitement requis.

Les résidents des TNO peuvent bénéficier des déplacements pour raisons médicales par l'intermédiaire de nombreux programmes de prestations différents. Certaines prestations sont offertes par le truchement de programmes du GTNO, tandis que d'autres sont offertes par des assurances privées ou de l'employeur. Indépendamment du type de régimes dont les patients bénéficient, tout déplacement pour raisons médicales provient de décisions cliniques au sein du système de santé des TNO.

Le Bureau des déplacements pour raisons médicales prendra toutes les dispositions nécessaires pour les patients admissibles une fois l'aiguillage médical reçu et approuvé. Les patients peuvent également choisir de faire leurs propres démarches pour le déplacement et de demander un remboursement à leur retour.

Les indemnités de déplacement pour raisons médicales couvrent l'aller-retour des patients (transport aérien et terrestre) ainsi qu'une aide financière pour les repas, le logement et le transport terrestre.

Dans ce cas, ils doivent communiquer avec le service des déplacements pour raisons médicales pour obtenir des directives. Le personnel du service fournira les formulaires de remboursement appropriés et vérifiera les taux quotidiens courants pour les repas, l'hébergement et le transport entre les lieux des rendez-vous et d'hébergement.

#### Pour en savoir plus

Site Web : [https://www.hss.gov.nt.ca/fr/services/déplacement-pour-raisons-médicales](https://www.hss.gov.nt.ca/fr/services/d%C3%A9placement-pour-raisons-m%C3%A9dicales)

## **Guide de déplacement pour raisons médicales**

### **Guide de déplacement pour raisons médicales : marche à suivre, conseils, outils et renseignements utiles**

Le **Guide de déplacement pour raisons médicales des TNO** est publié par l'Administration des services de santé et des services sociaux des Territoires du Nord-Ouest. Il présente des renseignements essentiels et permet de se préparer à toutes les étapes du déplacement :

- 1.** Obtenir un aiguillage et un rendez-vous pour un déplacement pour raisons médicales
- 2.** Demander des indemnités de déplacement pour raisons médicales
- 3.** Planifier le déplacement pour raisons médicales
- 4.** Se rendre dans la collectivité de destination
- 5.** Se rendre à tous les rendez-vous
- 6.** Retour à la maison
- 7.** Assurer le suivi avec le professionnel de la santé local et le Programme d'aide aux déplacements pour raisons médicales

Ce guide peut vous permettre de :

- vous renseigner sur le Programme d'aide aux déplacements pour raisons médicales auquel vous avez droit.
- vous préparer à chacune des étapes de votre déplacement (préparation, vol et rendez-vous).
- savoir comment contacter les personnes qui peuvent aider à répondre à vos questions ou préoccupations.
- trouver des informations sur les centres d'hébergement médicaux et les autres hébergements ainsi que sur le transport terrestre dans la collectivité de destination.
- suivre votre programme de déplacement et de consigner l'adresse des centres de santé et de vos heures de rendez-vous.

Le guide offre des conseils et des renseignements qui peuvent être utilisés par tous les résidents des TNO pour leurs déplacements pour raisons médicales, quel que soit leur régime d'assurance-maladie. Consultez le site Web ci-dessous pour télécharger un exemplaire de ce guide.

Site Web : <https://www.nthssa.ca/sites/nthssa/files/resources/medical-travel-guide-final-fr.pdf>

## Ressources et soutien en santé mentale

### Aides communautaires en matière de mieux-être psychologique et de traitement des dépendances

Le mieux-être psychologique et le processus de guérison d'une dépendance varient d'une personne à l'autre. Il existe un large éventail de services et de soutiens disponibles aux TNO pour aider les personnes et les familles à trouver les bons soins au bon moment, en fonction de leurs besoins et de leurs préférences. Parmi ces options, citons les consultations sans rendez-vous le jour même (virtuelles ou en personne), et les programmes et soutiens de santé mentale en ligne.

Pour en savoir plus sur les soutiens et les services offerts dans votre collectivité, veuillez contacter le programme de counseling communautaire de votre région ou suivre le lien ci-dessous pour explorer les options de soins disponibles.

#### **Pour en savoir plus**

Site Web : [https://www.hss.gov.nt.ca/fr/services/mieux-être-psychologique-et-traitement-des-dépendances](https://www.hss.gov.nt.ca/fr/services/mieux-etre-psychologique-et-traitement-des-dependances)

## Programme de counseling communautaire

Le **programme de counseling communautaire** offre du soutien et des consultations psychologiques virtuelles ou en personne. Si vous souhaitez parler à quelqu'un, contactez-nous dès aujourd'hui pour une consultation le jour même ou sur rendez-vous.

Conseiller communautaire (Aklavik via Inuvik)	867-678-8092
Travailleur en mieux-être communautaire (Aklavik)	867-978-2236
Conseiller communautaire (Behchokǫ̀, Gamètì, Wekweètì, Whàtì)	867-392-3005
Conseiller communautaire (Colville Lake via Norman Wells)	867-444-6665
Conseiller communautaire (Délı̨nę)	867-589-5545
Conseiller communautaire (Dettah, Ndilo)	867-920-2925
Conseiller communautaire (Fort Good Hope)	867-598-2059
Conseiller communautaire (Fort Liard, Nahanni Butte)	867-770-4770
Conseiller communautaire (Fort McPherson via Inuvik)	867-678-8092
Travailleur en mieux-être communautaire (Fort McPherson)	867-952-2250, postes 0 ou 2
Conseiller communautaire (Fort Providence, Kakisa)	867-699-3421
Conseiller communautaire (Fort Resolution)	867-394-4511
Conseiller communautaire (Fort Resolution via Yellowknife)	867-767-9110
Conseiller communautaire (Fort Simpson, Jean Marie River, Sambaa K'e, Wrigley)	867-695-2293
Conseiller communautaire (Fort Smith)	867-872-6310
Conseiller communautaire (Hay River, Enterprise)	867-874-8450
Conseiller communautaire (Inuvik)	867-678-8092
Conseiller communautaire (Łutselk'e)	867-370-3212
Conseiller communautaire (Łutselk'e via Yellowknife)	867-767-9110
Conseiller communautaire (Norman Wells)	867-444-6665
Conseiller communautaire (Paulatuk)	867-580-3710
Conseiller communautaire (Paulatuk via Inuvik)	867-678-8092
Conseiller communautaire (Sachs Harbour via Ulukhaktok)	867-396-3024
Travailleur en mieux-être communautaire (Sachs Harbour)	867-690-4181
Conseiller communautaire (Tsiigehtchic via Inuvik)	867-678-8092
Travailleur en mieux-être communautaire (Tsiigehtchic)	867-953-3041
Conseiller communautaire (Tuktoyaktuk)	867-977-2511, poste 5
Conseiller communautaire (Tuktoyaktuk via Inuvik)	867-678-8092
Travailleur en mieux-être communautaire (Tuktoyaktuk)	867-977-2511, poste 0
Conseiller communautaire (Tulita)	867-444-6665
Conseiller communautaire (Ulukhaktok)	867-396-3024
Conseiller communautaire (Ulukhaktok via Inuvik)	867-678-8092
Conseiller communautaire (Yellowknife)	867-767-9110

Site Web : <https://www.hss.gov.nt.ca/fr/contact/communiquez-avec-votre-conseiller-communautaire>

## Lignes d'aide et lignes d'aide en cas de crise

Si vous traversez une crise ou si vous vous trouvez dans une situation de détresse extrême, n'attendez pas pour demander de l'aide. **Des lignes d'aide en cas de crise sont disponibles gratuitement 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.**

<b>811 ligne d'aide   ligne de conseil en matière de santé</b> Sans frais : 811 ou 1-844-259-1793  Appelez immédiatement le 911 si votre sécurité est menacée.	La ligne d'assistance téléphonique 811 des TNO offre un soutien confidentiel 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, ainsi que des appels de suivi facultatifs. Du personnel infirmier autorisé peut apporter son soutien sur des questions de mieux-être psychologique, de traitement des dépendances, de stress, de pensées suicidaires, de maltraitance, d'agressions sexuelles, de dépression, d'anxiété, de chagrin et de perte d'un être cher.
<b>988 – Ligne d'aide en cas de crise de suicide</b> Sans frais : 988 (appels ou messagerie texte)  Appelez immédiatement le 911 si votre sécurité est menacée.	Entrez en contact avec des intervenants qualifiés 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 si vous pensez au suicide, si vous vous inquiétez pour quelqu'un d'autre ou si vous avez du mal à faire face à une situation.
<b>Ligne d'écoute d'espoir pour le mieux-être</b> Sans frais : 1-855-242-3310  Discussion en direct : (Conseiller disponible en ligne) Site Web : <a href="https://www.espoirpourlemeilleure.ca/">https://www.espoirpourlemeilleure.ca/</a>	La Ligne d'écoute d'espoir pour le mieux-être offre aux populations autochtones du counseling et des interventions en cas de crise, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, en anglais, en français, en cri, en ojibwé et en inuktitut.
<b>Ligne d'écoute téléphonique nationale de résolution des questions de pensionnats indiens</b> Sans frais : 1-866-925-4419	Les anciens élèves des pensionnats autochtones peuvent accéder à des services de soutien émotionnel et d'orientation en cas de crise, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, en appelant la Ligne d'écoute téléphonique nationale de résolution des questions de pensionnats indiens.
<b>Ligne pour les situations de crise liées à la violence familiale aux TNO (réseau de refuges)</b> Sans frais : 1-866-223-7775	Si vous êtes victime de violence à la maison, si vous cherchez de l'aide, si vous avez besoin d'un endroit sûr où rester ou si vous avez besoin d'une ordonnance de protection d'urgence, vous pouvez appeler la Ligne de crise des refuges pour les victimes de violence familiale aux TNO 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.
<b>Pour en savoir plus</b> Site Web : <a href="https://www.nthssa.ca/fr/services/ressources-et-soutien-en-santé-mentale/lignes-d'écoute">https://www.nthssa.ca/fr/services/ressources-et-soutien-en-santé-mentale/lignes-d'écoute</a>	

## **Services de traitement des dépendances et d'aide en santé mentale (Yellowknife)**

L'Armée du Salut des TNO offre divers programmes et services, notamment des services de gestion du sevrage, des programmes de traitement ambulatoires et en établissement, et d'autres programmes.

### **Pour en savoir plus**

Téléphone : 867-920-4673 (Armée du Salut des TNO)

Site Web : <https://www.salvationarmynwt.ca/addictionservices.html> (site externe en anglais seulement)

## **Programme de mieux-être communautaire (Yellowknife)**

Le **Programme de mieux-être communautaire** du Tree of Peace Friendship Centre (Yellowknife) adhère aux 12 fonctions essentielles en matière de lutte contre les dépendances, dont certaines sont l'éducation, la prévention, la sensibilisation, l'évaluation, le counseling, l'orientation et la postcure. Des consultations hospitalières sont organisées, ainsi que divers groupes de soutien :

- Évaluation des dépendances et counseling
- Programmes ambulatoires de traitement des dépendances
- Recommandations de traitement en milieu hospitalier
- Soutien après les soins et consultations hospitalières
- Éducation et prévention communautaires en matière de dépendances

### **Pour en savoir plus**

Téléphone : 867-873-2864 (Tree of Peace Friendship Centre)

Site Web : <https://www.ttopfc.com/community-wellness-program> (site externe en anglais seulement)



# Logement

## Aide financière pour les propriétaires

### Réparations d'urgence

Le **Programme de réparations d'urgence** d'Habitation TNO aide les propriétaires admissibles dont les revenus sont faibles ou modestes à faire face, tout au long de l'année, à des situations comme le gel de canalisations et les pannes de chauffage. Un **prêt-subvention** à court terme d'un montant maximal de 15 000 \$ peut être accordé pour couvrir les réparations urgentes. Appelez un bureau de district ou un organisme local d'habitation d'Habitation TNO pour déposer une demande.

#### Pour en savoir plus

Site Web : <https://www.nwthc.gov.nt.ca/fr/services/reparations-d'urgence>

### Remplacement de réservoirs à combustible

Le Programme d'aide financière d'Habitation TNO pour le remplacement des réservoirs à combustible permet aux propriétaires ayant des revenus modestes de bénéficier d'un **prêt subvention** d'un montant maximal de 15 000 \$ pour moderniser leurs réservoirs à combustible hors sol afin de les rendre conformes aux normes actuelles, de prévenir les fuites et les déversements et de souscrire une assurance. Appelez un bureau de district ou un organisme local d'habitation d'Habitation TNO pour déposer une demande.

#### Pour en savoir plus

Site Web :

<https://www.nwthc.gov.nt.ca/fr/services/remplacement-de-réservoirs-à-combustible>

### Programme d'achat d'une première propriété

Le Programme d'achat d'une première propriété aide les personnes souhaitant acheter leur première propriété à Fort Smith, Hay River, Fort Simpson, Norman Wells, Inuvik et Yellowknife à acheter un logement modeste en couvrant une partie de leur mise de fonds grâce à un **prêt subvention**. Les demandeurs doivent quand même obtenir un financement supplémentaire auprès d'une institution financière agréée et suivre les cours préalables requis. Appelez un bureau de district ou un organisme local d'habitation d'Habitation TNO pour déposer une demande.

#### Pour en savoir plus

Site Web : <https://www.nwthc.gov.nt.ca/fr/services/programme-d'achat-d'une-première-propriété>

## **Modifications relatives à la mobilité**

Dans le cadre du Programme d'aide financière pour les modifications relatives à la mobilité, Habitation TNO accorde des **prêts-subvention** d'un montant maximal de 50 000 \$ aux propriétaires ayant des revenus faibles ou modestes qui souhaitent effectuer des modifications à leur résidence afin d'y améliorer l'accessibilité et de permettre aux personnes handicapées de continuer à vivre de façon autonome. La période de présentation des demandes s'échelonne du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre, tous les ans. Appelez un bureau de district ou un organisme local d'habitation d'Habitation TNO pour déposer une demande.

### **Pour en savoir plus**

Site Web :

<https://www.nwthc.gov.nt.ca/fr/services/modifications-relatives-à-la-mobilité>

## **Entretien préventif**

Dans le cadre du programme d'aide financière Entretien préventif d'Habitation TNO, un **prêt subvention** annuel d'un montant maximal de 5 000 \$ est accordé aux propriétaires pour des travaux d'entretien préventif, des travaux d'entretien mineurs ou des réparations. La période de présentation des demandes s'échelonne du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre, tous les ans. Appelez un bureau de district ou un organisme local d'habitation d'Habitation TNO pour déposer une demande.

### **Pour en savoir plus**

Site Web : <https://www.nwthc.gov.nt.ca/fr/services/entretien-préventif>

## **Vieillir chez soi**

Le programme d'aide financière Vieillir chez soi d'Habitation TNO aide les propriétaires admissibles âgés de 60 ans et plus à effectuer des réparations pour favoriser leur autonomie ou réduire leurs dépenses énergétiques, en leur accordant un **prêt-subvention** d'un montant maximal de 15 000 \$. La période de présentation des demandes s'échelonne du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre, tous les ans. Appelez un bureau de district ou un organisme local d'habitation d'Habitation TNO pour déposer une demande.

### **Pour en savoir plus**

Site Web : <https://www.nwthc.gov.nt.ca/fr/services/vieillir-chez-soi>

## Réparation du domicile des personnes âgées

Le programme d'aide financière Réparation du domicile des personnes âgées d'Habitation TNO offre aux propriétaires dont les revenus sont modestes un **prêt-subvention** d'un montant maximal de 50 000 \$ pour des rénovations et des réparations nécessaires dans leur logement. Les propriétaires handicapés peuvent bénéficier d'une aide financière pour effectuer des modifications visant à améliorer l'accessibilité de leur logement. La période de présentation des demandes s'échelonne du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre, tous les ans. Appelez un bureau de district ou un organisme local d'habitation d'Habitation TNO pour déposer une demande.

### Pour en savoir plus

Site Web : <https://www.nwthc.gov.nt.ca/fr/services/reparation-du-domicile-des-personnes-agees>

Bureau de district de Beaufort-Delta d'Habitation TNO	867-678-8060
Bureau de district du Nahendeh d'Habitation TNO	867-695-7700
Bureau de district du Slave Nord d'Habitation TNO	867-767-9332, poste 85481
Bureau de district du Sahtu d'Habitation TNO	867-587-5100
Bureau de district du Slave Sud d'Habitation TNO	867-874-7600
<b>Organismes locaux d'habitation</b>	
<a href="https://www.nwthc.gov.nt.ca/fr/local-housing-associations">https://www.nwthc.gov.nt.ca/fr/local-housing-associations</a>	

## Exonération de l'impôt foncier des personnes âgées et des personnes handicapées

Le **Programme d'exonération de l'impôt foncier des personnes âgées et des personnes handicapées** aide les personnes âgées (65 ans et plus) à éliminer ou à réduire l'impôt foncier auquel elles sont soumises. Les taxes sont réduites en fonction du type de propriété. Communiquez avec votre administration communautaire locale chaque année pour présenter une demande.

### Pour en savoir plus

Site Web : <https://www.maca.gov.nt.ca/fr/services/allegement-de-l-impot-foncier-pour-les-personnes-agees-et-handicapees>

Bureau régional du Dehcho du MAMC	867-695-7220
Bureau régional d'Inuvik du MAMC	867-678-8045, poste 21652
Bureaux régionaux du Slave Nord du MAMC	867-767-9167
Bureau régional du Sahtu du MAMC	867-587-7100
Bureaux régionaux du Slave Sud du MAMC	867-872-6525

## Aide financière pour les locataires

### Allocation pour le logement Canada-TNO

Dans le cadre de l'allocation pour le logement Canada-TNO, Habitation TNO verse une **subvention au loyer** mensuelle aux ménages à faible revenu qui consacrent plus de 30 % de leur revenu au paiement de leur loyer. La subvention au loyer de l'allocation pour le logement Canada-TNO est destinée aux résidents des TNO qui perçoivent des prestations du Régime de pensions du Canada ou de la Sécurité de la vieillesse. Les propriétaires, les résidents de logements sociaux ou les personnes bénéficiant d'une aide au revenu ne peuvent bénéficier de cette subvention. Appelez un bureau de district ou un organisme local d'habitation d'Habitation TNO pour déposer une demande.

#### Pour en savoir plus

Site Web : <https://www.nwthc.gov.nt.ca/fr/services/subvention-au-loyer>

### Programme de logement social

Dans le cadre de son Programme de logement social, Habitation TNO offre aux ménages ayant de faibles revenus des **logements subventionnés** à des prix abordables dont le loyer est basé sur le revenu du ménage et le coût de la vie de la collectivité. Les personnes âgées bénéficient d'une déduction sur leurs revenus pouvant aller jusqu'à 1 000 \$ par mois. Appelez un bureau de district ou un organisme local d'habitation d'Habitation TNO pour déposer une demande.

#### Pour en savoir plus

Site Web : <https://www.nwthc.gov.nt.ca/fr/services/programme-de-logement-social>

Bureau de district de Beaufort-Delta d'Habitation TNO	867-678-8060
Bureau de district du Nahendeh d'Habitation TNO	867-695-7700
Bureau de district du Slave Nord d'Habitation TNO	867-767-9332, poste 85481
Bureau de district du Sahtu d'Habitation TNO	867-587-5100
Bureau de district du Slave Sud d'Habitation TNO	867-874-7600
<b>Organismes locaux d'habitation</b>	
<a href="https://www.nwthc.gov.nt.ca/fr/local-housing-associations">https://www.nwthc.gov.nt.ca/fr/local-housing-associations</a>	

## Milieu de vie sain

### Guide de santé environnementale à l'intention des personnes âgées qui vivent à la maison

#### Votre maison est-elle saine? Trucs faciles pour avoir une maison saine – Guide de santé environnementale à l'intention des personnes âgées qui vivent à la maison

Il est important que notre foyer constitue un environnement sain pour nous comme pour nos invités. Des risques pour la santé peuvent exister dans tous les foyers en raison de facteurs environnementaux naturels, des produits que nous utilisons, de l'air que nous respirons, ou parfois des aliments que nous mangeons ou de l'eau que nous buvons. Le **Guide de santé environnementale à l'intention des personnes âgées qui vivent à la maison** de Santé Canada aborde les risques pour la santé les plus courants et fournit des conseils qui vous aideront à faire de votre foyer une maison saine.

Consultez le site Web ci-dessous pour télécharger un exemplaire de ce guide.

Site Web : [https://www.canada.ca/content/dam/hc-sc/migration/hc-sc/hl-vs/alt\\_formats/pdf/pubs/seniors-aines/senior-guide-aines-fra.pdf](https://www.canada.ca/content/dam/hc-sc/migration/hc-sc/hl-vs/alt_formats/pdf/pubs/seniors-aines/senior-guide-aines-fra.pdf)

### Guide de sécurité des aînés

#### Chez soi en toute sécurité – Guide de sécurité des aînés

Le **Guide de sécurité des aînés** de l'Agence de la santé publique du Canada offre des conseils sur les moyens de prévenir les blessures en assurant votre sécurité, celle de votre domicile, et celle de votre environnement. Des listes de vérification vous permettent de déceler et de corriger les problèmes de sécurité dans votre environnement et dans vos comportements. Des témoignages illustrent les bienfaits de ces changements. Comme le dit le proverbe : « mieux vaut prévenir que guérir ». Inspecter votre maison et prendre des mesures pour prévenir les blessures à la maison peut vous aider à vivre confortablement et en toute sécurité pendant de longues années.

Consultez le site Web ci-dessous pour télécharger un exemplaire de ce guide.

Site Web : <https://www.canada.ca/content/dam/phac-aspc/migration/phac-aspc/seniors-aines/publications/public/injury-blessure/safelive-securite/pdfs/safelive-securite-fra.pdf>

## Régie du logement des TNO

La **Régie du logement des TNO** (ministère de la Justice, GTNO) informe les propriétaires et les locataires de leurs droits et responsabilités lorsqu'ils louent un logement. Le régisseur peut également résoudre les litiges entre propriétaires et locataires.

### Pour en savoir plus

Téléphone : 867-767-9254 (Régie du logement des TNO)

Sans frais : 1-800-661-0760

Site Web : <https://www.justice.gov.nt.ca/fr/organismes-et-agences/regie-du-logement/>

## Notes



---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

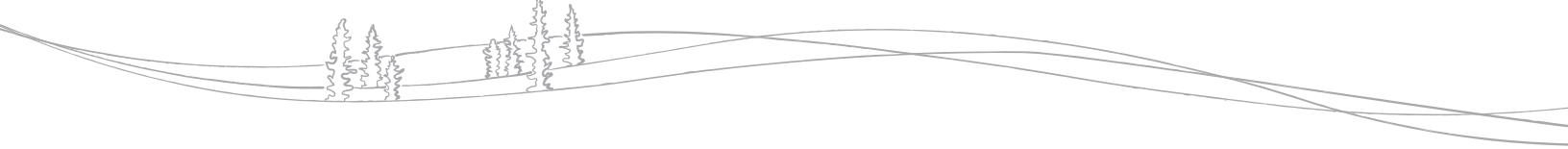
---

---

---

---

---





# Gouvernements et organisations autochtones

## **Gouvernements régionaux**

Les gouvernements autochtones régionaux offrent à leurs citoyens une variété de programmes sur la culture, les langues, le logement, les loisirs, les aides, le savoir traditionnel et le bien-être pour les aînés et les personnes âgées.

### **Gouvernement du territoire d'Akaitcho**

Téléphone : 867-394-3313

Site Web : <http://akaitcho.ca/> (site externe en anglais seulement)

### **Premières Nations du Dehcho**

Téléphone : 867-695-2355

Site Web : <https://dehcho.org/> (site externe en anglais seulement)

### **Conseil tribal des Gwich'in**

Téléphone : 867-777-7900

Site Web : <https://www.gwichintribal.ca/> (site externe en anglais seulement)

### **Société régionale inuvialuite**

Téléphone : 867-777-7000

Site Web : <https://www irc.inuvialuit.com/> (site externe en anglais seulement)

### **Nation des Métis des Territoires du Nord-Ouest**

Téléphone : 867-872-2770

Site Web : <https://nwtmetisnation.ca/> (site externe en anglais seulement)

### **Sahtu Secretariat Incorporated**

Téléphone : 867-589-4719

Site Web : <https://www.sahtu.ca/> (site externe en anglais seulement)

### **Gouvernement tlicho**

Téléphone : 867-392-6381

Site Web : <https://www.tlicho.ca/> (site externe en anglais seulement)

## Gouvernements communautaires

Gouvernements autochtones communautaires offrant une variété d'événements culturels uniques, de programmes d'aide et de services de soutien pour les aînés et les personnes âgées de leur collectivité.

### Première Nation Acho Dene Koe

Téléphone : 867-770-4571

Site Web : <http://www.adkfirstnation.ca/> (site externe en anglais seulement)

### Gouvernement Got'iné de Délı̨nę

Téléphone : 867-589-8100

Site Web : <https://www.deline.ca/> (site externe en anglais seulement)

### Première Nation Kátł'odeeche

Téléphone : 867-874-6701

Site Web : <http://katlodeeche.com/> (site externe en anglais seulement)

### Première Nation de Salt River

Téléphone : 867-872-2986

Site Web : <https://saltriveronline.com/> (site externe en anglais seulement)

## **Centres d'amitié**

Des organisations autochtones à but non lucratif, comme les centres d'amitié, proposent des programmes et des services respectueux de la culture pour les aînés et les personnes âgées. Les centres d'amitié sont également un lieu où les autochtones et les non-autochtones peuvent se réunir, partager leurs traditions et apprendre les uns des autres.

### **Deh Cho Friendship Centre (Fort Simpson)**

Téléphone : 867-695-2577

Site Web : <https://dehchofc.com/> (site externe en anglais seulement)

### **Ingamo Hall Friendship Centre (Inuvik)**

Téléphone : 867-777-2166

Site Web : <https://conferences.spectacularnwt.com/venues-services/ingamo-hall-friendship-centre> (site externe en anglais seulement)

### **Soaring Eagle Friendship Centre (Hay River)**

Téléphone : 867-874-6581

Site Web : <http://sefcnwt.com/> (site externe en anglais seulement)

### **Tłı̨chǫ Łeàgìä Ts'ulli Kǫ / Tłı̨chǫ Friendship Centre (Behchokǫ)**

Téléphone : 867-392-6000

Site Web : <https://tltk.ca/> (site externe en anglais seulement)

### **Tree of Peace Friendship Centre (Yellowknife)**

Téléphone : 867-873-2864

Site Web : <https://www.ttopfc.com/> (site externe en anglais seulement)

### **Uncle Gabe's Friendship Centre (Fort Smith)**

Téléphone : 867-872-3004

Site Web : <https://www.facebook.com/ugfcnt> (site externe en anglais seulement)

### **Zhahti Koe Friendship Centre (Fort Providence)**

Téléphone : 867-699-3801

Site Web : <https://www.facebook.com/pages/Zhahti-Koe-Friendship-Centre/532840493741853> (site externe en anglais seulement)



# Loisirs et activités sociales

## Bibliothèques communautaires et emprunts par la poste

Les Services de bibliothèque publique des TNO offrent à tous les résidents des Territoires du Nord-Ouest des services de bibliothèque de qualité qui répondent à leurs besoins en matière d'éducation, de culture, d'information et de loisirs. Ils comprennent 21 **bibliothèques communautaires** aux TNO et le programme gratuit **Emprunt par la poste**.

### Pour en savoir plus

Téléphone : 867-874-6531 (Services de bibliothèque publique des TNO, GTNO)

Sans frais : 1-866-297-0232

Site Web : <https://www.ece.gov.nt.ca/fr/services/services-de-bibliotheque-publique-des-tno>

## Programme d'appels amicaux

Tout le monde devrait bénéficier du pouvoir des relations humaines, peu importe où il vit. Le **Programme d'appels amicaux** jumelle des personnes de 18 ans et plus avec des membres du personnel de la Croix-Rouge dûment formés qui communiquent régulièrement avec elles pour prendre de leurs nouvelles, leur offrir du soutien émotionnel, favoriser l'adoption de stratégies d'adaptation saines, proposer des ressources en matière de bien-être et les orienter vers d'autres services au sein de leur collectivité. Ce programme est sûr, accessible, gratuit et offert dans tout le pays.

### Pour en savoir plus

Sans frais : 1-833-979-9779 (Croix-Rouge canadienne)

Site Web : <https://www.croixrouge.ca/nos-champs-d-action/soins-a-domicile-et-soins-de-sante-au-canada/programme-d-appels-amicaux>

## Obtenir un permis de pêche

Dans la plupart des régions des TNO, les personnes âgées (plus de 65 ans) n'ont pas besoin de permis de pêche. Toutefois, elles ont quand même besoin d'un permis de pêche valide et de documents supplémentaires si elles pêchent dans le secteur de gestion spécial du Grand lac de l'Ours, dans la région désignée des Inuvialuits ou dans les aires protégées nationales.

### Pour en savoir plus

Ministère de l'Environnement et du Changement climatique (GTNO)

<https://www.gov.nt.ca/ecc/fr/services/permis-de-peche>

Bureau régional du Beaufort-Delta du MECC	867-678-8091, poste 53661
Bureau régional du Dehcho du MECC	867-695-7450
Bureau régional du Slave Nord du MECC	867-767-9238, poste 53247
Bureau régional du Sahtu du MECC	867-587-2422
Bureau régional du Slave Sud du MECC	867-872-6400

## Droits d'entrée de Parcs Canada

Parcs Canada propose aux personnes âgées de 65 ans et plus un tarif spécial pour les droits d'entrée quotidiens ou pour la carte d'entrée Découverte, la carte d'abonnement annuelle de Parcs Canada. Le tarif Aîné ne s'applique pas aux autres services comme les visites guidées ou le camping. Appelez à l'avance lorsque vous planifiez votre voyage ou vérifiez en ligne pour obtenir des renseignements détaillés sur les tarifs.

### Pour en savoir plus

Sans frais : 1-888-773-8888 (Parcs Canada)

Site Web : <https://parcs.canada.ca/voyage-travel/admission>

## Ressources territoriales en matière de loisirs

### Programmation intergénérationnelle : une boîte à outils pour les Territoires du Nord-Ouest

La Northwest Territories Recreation and Parks Association (Association des parcs et des loisirs des TNO) imagine un territoire où tout le monde a accès à des programmes et à des espaces de loisirs qui favorisent la santé des familles, la force des cultures et le dynamisme des collectivités. La **boîte à outils** de la programmation intergénérationnelle est un guide (en anglais seulement) conçu pour vous aider à créer des activités et des programmes qui incluent des personnes de tous âges. Les programmes intergénérationnels sont l'occasion pour toutes les générations de se rencontrer, d'apprendre et de grandir ensemble.

Visitez le site Web de la Northwest Territories Recreation and Parks Association pour télécharger un exemplaire de la boîte à outils : [https://www.nwtrpa.org/\\_files/ugd/fcf58\\_51a7a9a967754b80bb805f154eccef1d.pdf](https://www.nwtrpa.org/_files/ugd/fcf58_51a7a9a967754b80bb805f154eccef1d.pdf)

### Annuaire des loisirs

Visitez le site Web de la Northwest Territories Recreation and Parks Association pour télécharger son **répertoire** annuel (en anglais seulement) des programmes locaux de loisirs :

[https://www.nwtrpa.org/\\_files/ugd/fcf58\\_bd872cd7c4664440be17075cba3072bb.pdf](https://www.nwtrpa.org/_files/ugd/fcf58_bd872cd7c4664440be17075cba3072bb.pdf) (en anglais seulement).

### Exercices pour personnes âgées

La Northwest Territories Recreation and Parks Association propose également le **Elders in Motion Training Program (Programme de formation Exercices pour personnes âgées)** en anglais seulement, qui est une série d'ateliers visant à aider les responsables communautaires à mettre en place des programmes d'exercices physiques sûrs, accessibles et axés sur les besoins des personnes âgées de leur collectivité.

### Pour en savoir plus

Téléphone : 867-669-8375 (Northwest Territories Recreation and Parks Association)

Site Web : <https://www.nwtrpa.org/elders-in-motion> (site externe en anglais seulement)



# Sécurité et sûreté

## **Protection du consommateur**

### **Bulletin d'information à l'intention des consommateurs**

Le Bureau de la consommation du MAMC prend en charge les préoccupations des personnes qui achètent ou utilisent des biens et des services aux Territoires du Nord-Ouest. Il publie des **bulletins d'information à l'intention des consommateurs** sur des sujets tels que la fraude à la carte de débit, les escroqueries téléphoniques et d'autres questions ayant une incidence sur la sécurité des personnes âgées. Vous pouvez vous procurer des exemplaires gratuits de ces bulletins sur la page Web consacrée à la protection du consommateur.

Site Web : <https://www.maca.gov.nt.ca/fr/services/protection-du-consommateur>

### **Guide de protection du consommateur**

#### **Hé! Ce n'est pas juste! Guide de protection du consommateur des TNO**

Vous êtes un consommateur lorsque vous achetez des produits (p. ex., épicerie, vêtements ou véhicules) ou lorsque vous utilisez des services (p. ex., nettoyeur, mécanicien) ou lorsque vous mangez au restaurant. Le **Guide de protection du consommateur** vous explique vos droits et responsabilités en tant que consommateur, et la manière dont l'unité chargée de la protection des consommateurs (ministère des Affaires municipales et communautaires, GTNO) travaille avec vous et avec les entreprises pour résoudre les problèmes.

Consultez le site Web ci-dessous pour télécharger un exemplaire de ce guide.

[https://www.maca.gov.nt.ca/sites/maca/files/resources/consumer\\_affairs\\_guide\\_-\\_french\\_1.pdf](https://www.maca.gov.nt.ca/sites/maca/files/resources/consumer_affairs_guide_-_french_1.pdf)

## Aide alimentaire d'urgence

### Aide alimentaire d'urgence dans les collectivités des TNO

Contactez votre administration locale ou votre gouvernement autochtone pour vous renseigner sur les autres programmes d'aide alimentaire d'urgence qui ne sont pas répertoriés ici.

### Soupe populaire de Hay River

La **Hay River Soup Kitchen** (Soupe populaire de Hay River) gère une banque alimentaire et propose un service de repas chaud tous les lundis, mercredis et vendredis (de 11 h à 14 h).

#### Pour en savoir plus

Téléphone : 867-874-2885 (Hay River Soup Kitchen)

Site Web : <https://www.facebook.com/HayRiverSoupKitchen/> (site externe en anglais seulement)

### Banque alimentaire d'Inuvik

Pendant l'hiver, la **Inuvik Food Bank (Banque alimentaire d'Inuvik)** offre tous les mois des sacs d'épicerie et livre des paniers de nourriture à domicile. Les personnes âgées de plus de 75 ans et les personnes handicapées peuvent bénéficier d'une inscription permanente. Contactez-la par téléphone ou par message Facebook pour demander une évaluation initiale.

#### Pour en savoir plus

Téléphone : 867-620-0391 (Inuvik Food Bank)

Site Web : <https://www.facebook.com/inuvikfoodbank/> (site externe en anglais seulement)

## Paniers de denrées alimentaires et soupers (Yellowknife)

Le **Centre de ressources de l'Armée du Salut des TNO** offre quotidiennement un souper aux hommes (qu'ils soient ou non hébergés dans un refuge) et distribue des paniers de denrées alimentaires non périssables aux particuliers et aux familles à Yellowknife (les lundis et jeudis, chaque semaine – parfois les paniers sont limités à un par mois par famille ou par résidence).

### Pour en savoir plus

Téléphone : 867-920-4673 (Armée du Salut des TNO)

Site Web : <https://salvationarmynwt.ca/foodbank.html> (site externe en anglais seulement)

## Banque alimentaire de Yellowknife

La Yellowknife Food Bank (Banque alimentaire de Yellowknife) fournit de la nourriture supplémentaire ou de l'aide alimentaire d'urgence aux résidents de Yellowknife.

### Pour en savoir plus

Téléphone : 867-920-3663 (Yellowknife Food Bank)

Site Web : <https://www.facebook.com/YKFoodBank/> (site externe en anglais)

## Refuges d'urgence

### Fonds d'aide aux sans-abri

Habitation TNO fournit du financement par l'entremise d'agents orienteurs de la collectivité pour aider les particuliers et les ménages à faire face à toute crise liée à l'itinérance et à la précarité du logement. Dans certaines circonstances, Habitation TNO peut prendre en compte les demandes spontanées. Le fonds peut couvrir des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 3000 \$. Sous réserve de certaines restrictions, le financement peut être utilisé pour :

- Arriérés sur les services publics : si les arriérés affectent votre situation de vie quotidienne ou pourraient mener à une expulsion.
- Arriérés de loyer du marché privé : si le paiement des arriérés empêche l'expulsion.
- Dépôt en cas de dommages et premier mois de loyer : une fois le bail signé et qu'un logement est confirmé.
- Aide au voyage : peut être utilisée une fois pour un voyage aller-simple vers une collectivité où vous avez un logement garanti.

Si vous avez des difficultés à trouver un agent, veuillez communiquer avec le spécialiste de l'itinérance par courriel à l'adresse [NWTHC\\_homelessness@gov.nt.ca](mailto:NWTHC_homelessness@gov.nt.ca).

**Pour en savoir plus**

Site Web : <https://www.nwthc.gov.nt.ca/fr/services/le-fonds-d'aide-aux-sans-abri>

**Refuge pour femmes et soins d'urgence Aimayunga à Tuktoyaktuk**

Le **Aimayunga Women and Emergency Foster Care Shelter (Refuge pour femmes et soins d'urgence Aimayunga)** offre un hébergement d'urgence à Tuktoyaktuk pour les femmes et les enfants (garçons jusqu'à 14 ans) victimes de violences. Le refuge offre un soutien sur place, des séances individuelles de counseling et des services d'orientation.

**Pour en savoir plus**

Téléphone : 867-977-2000 (Aimayunga Women and Emergency Foster Care Shelter)

**Centre de soutien familial de Hay River**

Le **Family Support Centre (Centre d'aide aux familles)** offre un hébergement sûr aux femmes et aux enfants de Hay River qui fuient la violence familiale ou qui sont en situation de crise. Il offre des services de soutien individuel et familial, des formations, des services d'orientation et de suivi ainsi que des programmes de prévention de la maltraitance des personnes âgées.

**Pour en savoir plus**

Téléphone : 867-874-3311 (Family Support Centre)

Sans frais : 1-833-372-3311

Site Web : <https://www.hrfsc.ca/> (site externe en anglais seulement)

**Refuge pour sans-abri et centre de réchauffement d'Inuvik**

Le **Inuvik Homeless Shelter (refuge pour sans-abri d'Inuvik)** offre un espace sûr aux personnes sobres en situation d'itinérance à Inuvik. Le **Inuvik Warming Centre (centre de réchauffement d'urgence d'Inuvik)** offre un hébergement d'urgence temporaire aux personnes, quel que soit leur état d'ébriété.

**Pour en savoir plus**

Téléphone : 867-777-2725 (Inuvik Homeless Shelter)

Lieu : 185, chemin Kingmingya, Inuvik

Téléphone : 867-777-4392 (Inuvik Warming Centre)

Lieu : 26, rue Reliance, Inuvik

## **Maison de transition d'Inuvik**

La **Inuvik Transition House (maison de transition d'Inuvik)** offre un refuge aux femmes et aux enfants victimes de violence. Le refuge offre un soutien sur place, des séances individuelles de counseling et des services d'orientation.

### **Pour en savoir plus**

Téléphone : 867-777-3877 (Inuvik Transition House)

## **Refuge d'urgence Moving Forward (Hay River)**

### **Pour en savoir plus**

Téléphone : 867-875-4448 (Hay River Committee for Persons with Disabilities)

## **Refuge pour femmes Maison Sutherland (Fort Smith)**

La **Sutherland House** est un lieu sûr et anonyme où les femmes et les enfants qui fuient la violence peuvent recevoir du soutien. Le personnel les aide à déterminer les options qui s'offrent à eux et fait preuve d'empathie et de soutien émotionnel.

### **Pour en savoir plus**

Téléphone : 867-872-5925 (Conseil des Métis de Fort Smith)

## **Maison Alison McAteer à Yellowknife**

La YWCA des TNO offre un refuge sûr, l'anonymat et du soutien aux femmes et aux enfants qui fuient la violence dans la **Alison McAteer House (maison Alison McAteer)** de Yellowknife, qui compte 12 lits. Les femmes et les enfants qui s'identifient comme tels peuvent rester jusqu'à six semaines pour planifier une vie sans violence. Le personnel aide également les personnes ayant besoin de sécurité dans une relation familiale à demander une ordonnance de protection d'urgence.

### **Pour en savoir plus**

Téléphone : 867-873-8257 (Alison McAteer House, YWCA des TNO)

Sans frais : 1-866-223-7775

Site Web : <https://www.ywcanwt.ca/family-violence-shelters> (site externe en anglais seulement)

## **Programme d'hébergement pour femmes Chez Lynn et logements de transition subventionnés (Yellowknife)**

**Lynn's Place** est un immeuble de 18 logements sûrs à Yellowknife qui offre un loyer abordable aux femmes (avec ou sans enfants) qui sortent d'une relation violente ou qui ont besoin d'un environnement familial stable. Les demandes sont évaluées en fonction des besoins des personnes et de leur volonté de participer à la programmation de la maison. Les personnes peuvent rester jusqu'à trois ans. Pour amorcer le processus de demande, appelez la YWCA des TNO.

Le **Supported Transitional Housing Program (programme de logements de transition subventionnés)** de la YWCA des TNO à Yellowknife offre des logements temporaires et d'urgence aux familles en situation d'itinérance ou à risques de le devenir. Les membres du personnel de soutien assurent la liaison avec les propriétaires et d'autres organismes tout en aidant les familles à faire face à des problèmes de vie perturbant comme des dettes, des arriérés de loyer, des dépendances, des problèmes de santé mentale et de la violence. Les personnes acquièrent des compétences en matière de cuisine, de lecture et d'écriture, de budget et d'adaptation jusqu'à ce qu'elles trouvent un logement permanent.

### **Pour en savoir plus**

Téléphone : 867-873-5760 (Bureau du logement, YWCA des TNO)

Site Web : <https://www.ywcanwt.ca/transitional-housing> (site externe en anglais seulement)

## **Refuge d'urgence pour hommes et logement de transition pour hommes Bailey House (Yellowknife)**

Le **refuge d'urgence pour hommes** de l'Armée du Salut offre toute l'année des services aux hommes en situation d'itinérance chronique ou épisodique à Yellowknife, notamment des lits, des repas, des activités, un espace d'entreposage et des rendez-vous avec des travailleurs sociaux. Le Centre de ressources de l'Armée du Salut des TNO propose des programmes et des services supplémentaires, comme des paniers de nourriture, une aide au revenu et de l'aide pour naviguer au sein du système.

La **Bailey House** de l'Armée du Salut est un logement de transition pour les hommes en situation d'itinérance à Yellowknife. Bailey House est un établissement de 32 lits qui aide les hommes à trouver la stabilité, à se constituer un historique de location positif, à accéder à des services de soutien et à acquérir des compétences de vie.

### **Pour en savoir plus**

Téléphone : 867-920-4673 (Armée du Salut des TNO)

Site Web : <https://salvationarmynwt.ca/shelterthebaileyhous.html> (site externe en anglais seulement)

## **Centre pour femmes et programme Housing First à Yellowknife**

La Yellowknife Women's Society (Société des femmes de Yellowknife) offre un large éventail de programmes exempts de discrimination et de harcèlement aux femmes en situation d'itinérance, notamment le **Yellowknife Women's Centre (Centre pour les femmes de Yellowknife)** et le **Yellowknife Housing First Programme (programme Logement d'abord de Yellowknife)**.

### **Pour en savoir plus**

Téléphone : 867-873-2339 (Yellowknife Women's Society)

Site Web : <https://www.ykws.ca/housing> (site externe en anglais seulement)

## Prévention et signalement des crimes

### Fraudes, escroqueries et cybercriminalité

Le vol d'identité, les fraudes, les escroqueries et d'autres cybercrimes se produisent régulièrement aux Territoires du Nord-Ouest et dans l'ensemble du Canada. Les fraudes et escroqueries les plus courantes sont les fraudes liées aux placements, l'usurpation d'identité, les fraudes amoureuses, les fraudes de la situation d'urgence (qui ciblent souvent les grands-parents), l'hameçonnage (par courriel ou par message texte), et bien d'autres encore. Vous pouvez prendre certaines mesures pour éviter d'être victime de ces crimes et, si cela se produit, nous vous encourageons à envisager de les signaler.

### Quelques conseils de prévention utiles

- Fiez-vous à votre instinct.
- Méfiez-vous des prises de contact non sollicitées de personnes que vous ne connaissez pas.
- Ne cliquez pas sur des liens qui ne proviennent pas d'une source fiable.
- Les entreprises dignes de confiance n'acceptent pas les cartes-cadeaux ou la cryptomonnaie comme formes de paiement. Si l'on vous demande d'acheter des cartes-cadeaux ou d'envoyer de la cryptomonnaie à une personne que vous ne connaissez pas personnellement, il s'agit très probablement d'une escroquerie.
- Méfiez-vous des appels téléphoniques, des messages texte et des courriels exigeant une action immédiate.
- Prenez le temps de réfléchir et de vérifier la situation; il n'est pas nécessaire de s'engager sous la pression.
- Vous ne devez pas répondre aux appels téléphoniques, aux courriels, aux textes ou aux messages de médias sociaux suspects.
- Réfléchissez bien à qui vous donnez des renseignements personnels et à la manière dont vous les communiquez.
- Créez des mots de passe forts et uniques et n'oubliez pas de protéger vos appareils, vos comptes et votre réseau par un mot de passe.
- Pensez à utiliser l'option d'authentification à deux étapes/facteurs.
- Soyez prudent si vous utilisez des ordinateurs ou le Wi-Fi publics, car le risque qu'un escroc ou un fraudeur accède à vos données personnelles et les vole est plus élevé. Effacez le cache de l'ordinateur après avoir terminé.
- Détruisez les documents contenant des données personnelles sensibles.
- Signalez immédiatement la perte ou le vol de vos cartes de crédit ou de vos documents d'identité.
- Soyez prudent lorsque vous téléchargez des applications, des jeux et des logiciels gratuits et supprimez ceux que vous n'utilisez pas.

Vous trouverez pour plus d'information et de conseils de prévention de la fraude et de la cybercriminalité sur les sites Web ci-dessous.

- **Centre antifraude du Canada :** <https://antifraudcentre-centreantifraude.ca/protect-protegez-fra.htm>
- **Bureau de la concurrence du Canada :** <https://ised-isde.canada.ca/site/bureau-concurrence-canada/fr/fraude-arnaques>
- **Agence de la consommation en matière financière du Canada :** <https://www.canada.ca/fr/agence-consommation-matiere-financiere/services/proteger-reseignements-financiers-atteinte-donnees.html>
- **Pensez cybersécurité – Gouvernement du Canada :** <https://www.pensezcyanbersecurite.gc.ca/fr>
- **Agence du revenu du Canada :** <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/organisation/securite/protegez-vous-contre-fraude.html>

Vous pouvez télécharger d'autres publications sur la sécurité présentant davantage d'information et de conseils de prévention à partir des sites Web ci-dessous.

- **Trousse de prévention de la fraude pour adultes plus âgés** de l'Association des banquiers canadiens : <https://cba.ca/fraud-prevention-toolkit-older-adults?l=fr>
- **Le petit livre noir de la fraude** du Bureau de la concurrence du Canada : <https://ised-isde.canada.ca/site/bureau-concurrence-canada/fr/petit-livre-noir-fraude-2e-edition>
- **Le guide de sécurité à l'intention des aînés** de la GRC : <https://www.rcmp-grc.gc.ca/fr/guide-securite-a-lintention-des-aines>

### **Signaler les fraudes, les escroqueries et la cybercriminalité**

Le Centre antifraude du Canada vous recommande de suivre les cinq étapes clés ci-dessous si vous avez été victime de cybercriminalité, de fraude ou d'escroquerie :

1. Rassemblez vos idées
2. Contactez vos institutions financières
3. Contacter la police
4. Signaler l'incident au Centre antifraude du Canada
5. Protégez-vous contre les fraudes et les escroqueries futures

Vous trouverez de l'information supplémentaire sur ces cinq étapes sur le site Web suivant : <https://www.antifraudcentre-centreantifraude.ca/scams-fraudes/victim-victime-fra.htm>.

Appelez le 1-888-495-8501 pour faire une déclaration au Centre antifraude du Canada ou utilisez son système de déclaration en ligne :

<https://antifraudcentre-centreantifraude.ca/report-signalez-fra.htm>.

## Gendarmerie royale du Canada

**Composez le 911 en cas d'urgence pour obtenir l'aide de la police, des pompiers ou des ambulanciers.**

Contactez votre détachement local de la GRC pour obtenir une assistance immédiate ou pour signaler un crime. Les numéros de téléphone des détachements locaux de la GRC figurent dans l'annuaire, ou vous pouvez composer votre indicatif régional plus le préfixe local à trois chiffres suivis du 1111 pour obtenir les services de police locaux.

Site Web : <https://www.rcmp-grc.gc.ca/detach/fr/find/NT>

Si vousappelez un détachement local de la GRC en dehors des heures de bureau ou lorsque tout le personnel est absent, l'appel sera transmis à la Station de transmissions opérationnelles disponible 24 heures sur 24. Leurs opérateurs peuvent localiser et envoyer des agents de police dans n'importe quelle collectivité, à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit. Ils peuvent également activer d'autres unités d'intervention spécialisées, telles que des équipes de recherche et de sauvetage ou des équipes d'intervention en situation de crise, si nécessaire.

Pour plus d'informations, veuillez contacter la Division G de la Gendarmerie royale du Canada au 867-765-3900, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h (il s'agit d'un numéro de téléphone non urgent), ou visitez le site Web suivant :

<https://www.rcmp-grc.gc.ca/fr/nt/accueil>.

### Échec au crime

La GRC n'accepte pas les signalements de délits par courriel. Cependant, vous pouvez fournir des renseignements en tout anonymat et sécurité en appelant Échec au Crime au 1 800 222 8477 ou en envoyant TIP202 et votre message par SMS à « CRIMES » (274637).

### Guide de sécurité à l'intention des aînés

Le guide de sécurité à l'intention des aînés de la GRC fournit de l'information sur divers sujets liés à la sécurité des personnes âgées. Ces renseignements peuvent étayer les discussions et les mesures visant à réduire le risque de criminalité. Les sujets abordés vont de la sécurité dans votre véhicule, à la maison et dans la rue, aux fraudes et escroqueries, aux procurations, à la maltraitance des personnes âgées, etc.

Consultez le site Web suivant pour télécharger un exemplaire de ce guide :

<https://www.rcmp-grc.gc.ca/fr/guide-securite-a-l-intention-des-aines>.

## Programmes et services judiciaires

### Aides judiciaires communautaires

Les **aides judiciaires communautaires** assistent les personnes confrontées au système judiciaire. Leur principale responsabilité est d'aider les clients à demander de l'aide juridique. Ils les aident également à remplir d'autres demandes et documents judiciaires, et leur offre de l'information générale et des services d'orientation en rapport avec le système judiciaire. Pour plus d'informations,appelez l'aide judiciaire de votre collectivité, dont le nom figure dans l'annuaire.

#### Pour en savoir plus

Site Web : <https://www.justice.gov.nt.ca/fr/aides-judiciaires-communautaires/>

### Service communautaire d'aide juridique

La Commission d'aide juridique offre un Service communautaire d'aide juridique qui permet d'obtenir l'information générale et des conseils juridiques en toute confidentialité. L'avocat y a un rôle de conseiller; il ne peut pas représenter ses clients au tribunal. Le programme peut fournir une assistance pour les questions relatives aux pensions, aux testaments et aux successions, à la maltraitance des personnes âgées et à d'autres sujets.

#### Pour en savoir plus

Téléphone : 867-767-9384 (Service communautaire d'aide juridique, GTNO)

Sans frais : 1-844-497-1319

Site Web : <https://www.justice.gov.nt.ca/fr/programme-des-services-de-proximite-en-aide-juridique/>

## Ordonnances judiciaires

Différents types d'**ordonnances judiciaires** peuvent aider une personne âgée à être en sécurité, en fonction de sa situation. Un juge peut ordonner à une personne violente de ne pas s'approcher d'une autre personne. Les personnes âgées peuvent envisager d'être protégées par une ordonnance légale comme un **engagement de ne pas troubler l'ordre public, une ordonnance de protection d'urgence** (à court terme), **une ordonnance de protection** (à plus long terme), une **ordonnance restrictive** ou une **ordonnance d'interdiction de communiquer**. Une ordonnance de protection peut aider les victimes dans les situations de violence familiale sans danger immédiat.

Une ordonnance de protection d'urgence (OPU) est une ordonnance judiciaire qui offre une protection d'urgence aux victimes de violence familiale.

**Pour demander une OPU,appelez la YWCA au 1-866-223-2775 (24 h/24, 7 j/7) ou la GRC au 911 (24 h/24, 7 j/7).**

Diverses organisations et aides judiciaires peuvent vous aider à demander différents types d'ordonnances ou vous orienter vers une autre entité qui peut le faire :

- Services d'aide aux victimes
- Aides judiciaires
- Alison McAteer House de la YWCA
- GRC
- Aide juridique
- Votre avocat

### Pour en savoir plus

Site Web : <https://www.justice.gov.nt.ca/fr/ordonnances-de-protection/>

## Bureau du tuteur public

Le **Bureau du tuteur public** aide les personnes qui le souhaitent à devenir le tuteur légal d'autres personnes de 18 ans ou plus, qui, en raison d'une blessure ou d'autres circonstances, sont incapables de prendre des décisions concernant leurs soins personnels ou leur santé. La tutelle ne s'applique pas à la gestion des finances; c'est un curateur public ou privé qui prend ce type de décisions.

Appelez le Bureau du tuteur public pour en savoir plus sur la façon de devenir un tuteur légal. Le Bureau prendra les dispositions nécessaires pour mener une évaluation afin de déterminer la nécessité d'une tutelle. L'évaluation est portée devant les tribunaux, qui décident des types de décisions que le tuteur légal peut prendre et rendent une ordonnance lui conférant certains pouvoirs. Un tuteur légal peut notamment prendre les types de décision suivants :

- Soins de santé
- Logement
- Vie quotidienne
- Activités sociales et récréatives
- Emploi
- Éducation
- Consentement au retrait de l'équipement de maintien des fonctions vitales
- Consentement à la détention et à la séquestration de la personne représentée.

En général, c'est un membre de la famille qui devient tuteur légal. Le curateur public peut devenir le tuteur d'une personne si celle-ci n'a ni membres de sa famille ni amis désireux, aptes ou capables d'assumer sa tutelle.

### Pour en savoir plus

Téléphone : 867-767-9155, poste 49460 (Bureau du tuteur public, GTNO)

Site Web : <https://www.hss.gov.nt.ca/fr/services/bureau-du-tuteur-public>

## Bureau du curateur public

Le **Bureau du curateur public** gère les successions des personnes incapables de gérer leurs finances et, dans certaines circonstances, il gère la succession d'une personne décédée.

### Pour en savoir plus

Téléphone : 867-767-9252, poste 82447 (Bureau du curateur public, GTNO)

Site Web : <https://www.justice.gov.nt.ca/fr/organismes-et-agences/bureau-du-curateur-public/>

## **Services aux victimes des collectivités des TNO**

Le Programme de services aux victimes offre les services suivants aux victimes de crimes et à leurs familles :

- **Information** sur le rôle de témoin, la procédure judiciaire, les refuges et la planification de la sécurité.
- **Aide** pour se rendre au tribunal, à la GRC, dans les centres de santé ou les hôpitaux, déclaration de la victime, demande de fonds d'aide d'urgence aux victimes d'actes criminels, inscription au programme de communication des renseignements aux victimes du GTNO et de Service correctionnel Canada, et inscription à la Commission des libérations conditionnelles du Canada.
- **Soutien émotionnel immédiat** à la suite d'un crime.
- **Orientation** pour obtenir une sécurité ou une protection immédiate, une ordonnance de protection d'urgence, une ordonnance de protection, un engagement de ne pas troubler l'ordre public, une ordonnance d'interdiction de communiquer, un refuge, une aide au revenu, un logement social, des services de counseling ou d'autres formes de soutien, si nécessaire.

**Pour plus d'informations,appelez le Service d'aide aux victimes de votre collectivité, dont le nom figure dans l'annuaire.**

Site Web : <https://www.justice.gov.nt.ca/fr/services-aux-victimes/>

**Pour toute urgence,appelez la GRC au 911 (24 h/24, 7 j/7).**

## Catastrophes naturelles et évacuations

### Soyez prêt pour les urgences

Les catastrophes telles que les inondations, les tempêtes violentes et les feux de forêt peuvent survenir à tout moment. Êtes-vous prêt? Voici comment vos proches et vous-même pouvez vous préparer avant qu'une catastrophe ne se produise :

#### Soyez prêt : Préparez un plan et une trousse d'urgence

Nous avons tous besoin d'un plan d'urgence pour notre domicile ou notre organisation. Savoir quoi faire en cas d'urgence vous aidera à garder la tête froide et à rester en sécurité. Si une urgence survient dans votre collectivité, les secouristes peuvent mettre un certain temps à s'y rendre. Pour être parée contre toute éventualité, votre famille doit disposer d'un plan et d'une trousse d'urgence. Préparez un plan d'urgence pour les personnes ayant une incapacité ou des besoins particuliers : vous devriez être prêt à prendre soin de vous et de votre famille pendant au moins 72 heures et viser jusqu'à sept jours si vous êtes dans une collectivité isolée ou à l'écart du réseau routier.

#### Soyez prêt : Comprendre et planifier les évacuations

Parfois, lors des situations d'urgence, les évacuations sont nécessaires pour protéger les gens des dangers qui les guettent. Comprenez le fonctionnement des évacuations et soyez prêt à partir si la situation se présente. Se préparer à une évacuation se résume à des mesures simples, mais importantes :

- Préparer un plan d'urgence
- Disposer d'une trousse d'urgence
- Connaître les méthodes de notification d'urgence de votre collectivité
- Connaître les points de rassemblement de votre collectivité
- Rester au fait des dernières nouvelles

## **Soyez prêt : Obtenir les informations les plus récentes sur la sécurité publique**

Veiller à obtenir des informations fiables avant, pendant et après une situation d'urgence. Les administrations communautaires sont les principales responsables de la gestion des urgences dans leur collectivité. Faites une recherche sur les médias sociaux et abonnez-vous aux pages de votre administration locale pour obtenir des informations locales. Voici d'autres sources d'informations fiables :

- Sites Web et comptes officiels de médias sociaux des administrations communautaires
- Page Web des avis de sécurité publique du GTNO (informations sur les situations d'urgence à l'échelle du territoire)
- Alerte TNO (sécurité publique, risques météorologiques, urgences, évacuations et autres menaces)
- Feux TNO (mises à jour sur les feux de forêt, réduction des risques de feu de forêt et prévention)
- Ministère de l'Environnement et du Changement climatique (niveaux d'eau, risques d'inondation)
- Ministère de l'Infrastructure (fermetures de routes, infrastructures essentielles)
- Société d'énergie des Territoires du Nord-Ouest (pannes de courant et lignes électriques tombées)
- Sources d'information locales en ligne, à la radio et dans la presse écrite

## **Soyez prêt : Inondations**

La saison des inondations commence généralement à la mi-avril aux TNO. De nombreuses collectivités sont situées le long de rivières et de lacs, ce qui signifie qu'il y a un risque d'inondation chaque année.

## **Soyez prêt : Tempêtes violentes**

Les pluies abondantes peuvent survenir n'importe où. Dans certains cas, elles peuvent causer des inondations localisées ou généralisées si les conditions météorologiques sont suffisamment graves. Les blizzards peuvent causer des coupures de courant, des pannes de services de communication, des accidents de voiture et des dommages aux bâtiments. À cause d'eux, des personnes peuvent s'égarer dans la nature et être exposées aux éléments, ce qui peut conduire à des blessures ou à la mort. De nombreuses régions des Territoires du Nord-Ouest sont très plates et n'ont pas beaucoup d'arbres. Cela signifie qu'il peut y avoir des vents forts et des rafales presque partout aux TNO. Ces conditions peuvent entraîner des dommages matériels ou rendre les déplacements dangereux.

## **Prévention des feux de forêt et sécurité**

Le feu nous procure de nombreux avantages. C'est un élément naturel de notre environnement qui nous est nécessaire. Mais les feux de forêt d'origine humaine ne devraient jamais se produire. En outre, ce sont généralement les feux les plus dangereux parce qu'ils commencent plus près des choses auxquelles nous tenons le plus. Aidez les pompiers forestiers de votre collectivité : contribuez à la lutte contre les dangers des feux de forêt au quotidien et faites votre part pour les prévenir en faisant de bons choix.

## **Préparation aux feux de forêt avec Intelli-feu TNO**

Être Intelli-feu, c'est prendre des mesures simples pour réduire les risques de dommages causés par les feux de forêt lorsqu'ils se produisent près de votre propriété ou de vos biens. Ce que cela signifie :

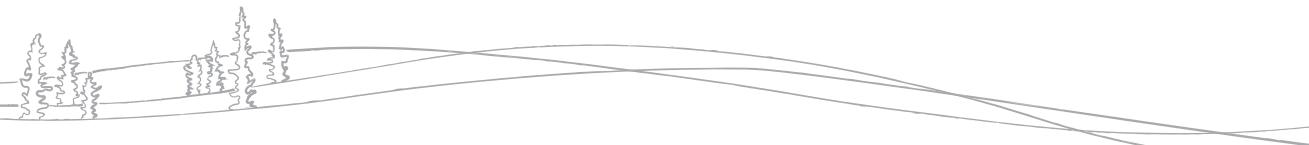
- Veillez à ce qu'il n'y ait pas d'éléments combustibles autour des maisons, des chalets et des collectivités
- Contrôlez la végétation
- Cherchez à comprendre le comportement du feu et à utiliser l'environnement à votre avantage
- Travaillez ensemble pour réduire le risque d'incendie de forêt pour les collectivités

## **Évitez la désinformation**

En cas d'urgence, beaucoup d'informations circulent. Elles ne sont pas toutes fiables. Les spéculations, les rumeurs et les fausses informations peuvent semer la confusion et retarder les interventions d'urgence. L'information est exacte à un moment donné, mais la difficulté des événements d'urgence réside dans le fait que l'information change au fil du temps en fonction de l'évolution des conditions. Apprenez à repérer et à éviter les informations erronées (incorrectes ou dépassées) et la désinformation (délibérément fausse).

## **Pour en savoir plus**

Site Web : [www.maca.gov.nt.ca/fr/Soyezprêt](http://www.maca.gov.nt.ca/fr/Soyezprêt)



## **Guide de préparation aux urgences à l'intention des personnes ayant une incapacité ou des besoins particuliers**

La préparation aux situations d'urgence est l'affaire de tous. L'ensemble de la population canadienne doit être prête à affronter au moins les 72 premières heures d'une situation d'urgence, pendant que les secouristes se concentrent sur les personnes qui en ont le plus besoin. Le **Guide de préparation aux urgences à l'intention des personnes ayant une incapacité ou des besoins particuliers**, publié par Sécurité publique Canada, fournit de l'information sur la préparation d'un plan et d'une trousse d'urgence pour les personnes ayant une incapacité ou des besoins particuliers et pour les personnes qui s'occupent d'elles. La préparation aux situations d'urgence comporte trois étapes fondamentales :

- 1. Connaître les risques**
- 2. Élaborer un plan**
- 3. Disposer d'une trousse d'urgence**

Pour plus d'informations sur les dispositions prises dans votre région en matière de gestion des urgences pour les personnes ayant une incapacité ou des besoins particuliers, communiquez avec le coordinateur municipal de la gestion des urgences par l'intermédiaire de votre administration locale.

Consultez le site Web ci-dessous pour télécharger un exemplaire de ce guide.

Site Web :

<https://www.preparez-vous.gc.ca/cnt/rsrcts/pblctns/pplwthdsblts/index-fr.aspx>

## **Enregistrement des personnes évacuées**

Le **Formulaire d'enregistrement des personnes évacuées** est destiné aux résidents des TNO auxquels l'administration communautaire a ordonné de s'inscrire dans un contexte d'évacuation ou de préparation d'une évacuation en raison d'une situation d'urgence ou d'une catastrophe. Vous pouvez faire un seul enregistrement pour des individus ou des ménages. Vous devez répondre à toutes les questions posées pour chaque membre du ménage. Les membres de la famille qui vivent à un autre endroit doivent s'enregistrer séparément.

### **Pour en savoir plus**

Site Web : <https://www.gov.nt.ca/fr/form/evac>

## **Alerte TNO**

**Alerte TNO est le système d'alerte public des Territoires du Nord-Ouest (TNO).** En cas d'ordre d'évacuation, consultez le site <https://www.nwtalert.ca/#/> pour savoir où se trouve le centre d'évacuation désigné pour votre collectivité. Alerta TNO transmet également des alertes concernant la sécurité publique, les risques météorologiques, les urgences majeures, les évacuations et d'autres dangers.

### **Pour en savoir plus**

Site Web : <https://www.nwtalert.ca/#/>

## **Commission des droits de la personne des TNO**

La Commission des droits de la personne des TNO offre de l'éducation et de l'information sur les situations de discrimination dans le cadre de l'emploi, du logement et des services publics, et traite les plaintes déposées à cet égard. La discrimination consiste à être mal traité, harcelé ou privé de quelque chose pour l'un des motifs énoncés dans la **Loi sur les droits de la personne des TNO**.

### **Pour en savoir plus**

Sans frais : 1-888-669-5575 (Commission des droits de la personne des TNO)

Site Web : <https://nwthumanrights.ca/?lang=fr>

## Planifier pour l'avenir

La planification avancée consiste à élaborer des plans financiers, patrimoniaux, personnels et de santé (documents juridiques) qui consignent par écrit les décisions d'un adulte au cas où il ne serait plus en mesure de prendre ces décisions. La planification avancée aide les adultes à prendre des décisions éclairées afin de préserver leur autonomie et d'exprimer leurs souhaits. En outre, le fait de savoir qu'un plan a été mis en place est rassurant pour toutes les personnes impliquées dans la vie d'un adulte, car elles savent ce qui doit être fait et qui doit le faire. Voici quelques moyens de mettre par écrit les décisions importantes :

- Rédaction d'une directive personnelle
- Octroi d'une procuration
- Rédaction d'un testament

### Directive personnelle

Une direction personnelle est un document juridique qui vous permet de donner des instructions ou de choisir quelqu'un pour prendre des décisions sur des questions personnelles non financières, notamment :

- les traitements médicaux
- le lieu où vous aimeriez vivre
- les personnes avec lesquelles vous aimeriez vivre
- les activités personnelles que vous aimeriez faire (loisirs, emploi ou éducation)
- toute autre décision personnelle ou juridique

Une directive personnelle n'est pas un testament. Elle ne peut donc pas comporter d'instructions sur les mesures à prendre après votre décès. Ce n'est pas non plus une procuration et ne peut donc pas comporter d'instructions concernant vos finances. La directive personnelle est parfois appelée « testament de vie » parce qu'elle peut exprimer vos souhaits de recevoir ou de refuser des soins médicaux vitaux.

### Pour en savoir plus

Site Web : <https://www.hss.gov.nt.ca/fr/services/directives-personnelles>

## Procuration

Une **procuration** est un document de planification juridique qui vous permet de donner à une autre personne le pouvoir de gérer vos finances en votre nom. Une procuration n'autorise pas la personne que vous désignez à prendre des décisions personnelles ou relatives à votre santé en votre nom et elle est seulement en vigueur tant que vous êtes en vie. **Il est conseillé de demander un avis juridique avant de signer une procuration.**

### Pour en savoir plus

Site Web : <https://www.justice.gov.nt.ca/fr/procuration/>

## Rédiger un testament

Un testament est un document juridique qui exprime vos souhaits concernant la disposition de vos biens à votre décès. Votre patrimoine désigne vos biens et l'ensemble de vos possessions au moment de votre décès. Le testament permet également de désigner un tuteur légal pour les personnes à votre charge et un exécuteur testamentaire chargé d'accomplir vos dernières volontés. Vous pouvez également indiquer dans votre testament vos préférences en matière de funérailles ou de services commémoratifs. **Il est conseillé de faire appel à un conseiller juridique pour vous aider à rédiger un testament.**

Faits importants concernant le testament :

- Pour être valable, le testament doit être signé devant témoin conformément aux lois des TNO.
- Un testament n'a pas de valeur juridique tant que vous n'êtes pas décédé.
- Si vous décédez sans testament, vos biens seront distribués conformément aux dispositions de la Loi sur les successions non testamentaires (TNO).

Le Service communautaire d'aide juridique peut vous fournir de l'information juridique de base.

### Pour en savoir plus

Téléphone : 867-767-9384 (Service communautaire d'aide juridique, GTNO)

Sans frais : 1-844-497-1319

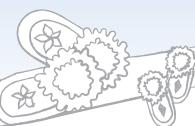
Le Barreau des Territoires du Nord-Ouest peut vous fournir une liste d'avocats que vous pouvez engager pour obtenir des conseils juridiques au sujet d'une procuration ou d'un testament.

### Pour en savoir plus

Téléphone : 867-873-3828 (Barreau des Territoires du Nord-Ouest)

Courriel : [info@lawsociety.nt.ca](mailto:info@lawsociety.nt.ca)

Site Web : <https://lawsociety.nt.ca/> (site externe en anglais seulement)



# Groupes pour personnes âgées

## Groupes pour personnes âgées

La **NWT Seniors' Society (Société des personnes âgées des TNO)** est une ressource pour les personnes âgées, les aînés et leurs familles aux TNO. Elle les aide à trouver et à comprendre les programmes et les services auxquels ils ont accès. Elle organise des séances d'information publiques sur des sujets d'intérêt, organise des ateliers communautaires de prévention de la maltraitance des personnes âgées et collabore avec des organisations pour élaborer des politiques et des programmes. La NWT Seniors' Society et son conseil d'administration représentent et défendent les intérêts individuels et collectifs des personnes âgées et des aînés dans l'ensemble des TNO. Grâce à sa ligne d'information, elle fournit de l'information et de l'aide aux personnes âgées, aux aînés et à leurs familles dans l'ensemble des TNO.

### Pour en savoir plus

Téléphone : 867-920-7444 (NWT Seniors' Society)

Sans frais : 1-800-661-0878 (ligne d'information pour les personnes âgées)

Site Web : <https://www.nwtseniorssociety.ca/> (site externe en anglais seulement)

Veuillez contacter votre administration communautaire ou votre gouvernement autochtone pour connaître les groupes sociaux ou les événements spéciaux organisés pour les personnes âgées dans votre collectivité. Les numéros de téléphone des organisations communautaires locales sont disponibles dans l'annuaire.

Groupe social ou événement spécial	Coordonnées ou date



# Transport

## Vignettes de stationnement pour personnes handicapées

Le NWT Disabilities Council (Conseil pour les personnes handicapées des TNO) distribue des vignettes de stationnement pour personnes handicapées pour offrir à ces personnes un accès aux places de stationnement qui leur sont réservées sur le territoire et dans l'ensemble du Canada.

### Pour en savoir plus

Téléphone : 867-873-8230 (NWT Disabilities Council)

Sans frais : 1-800-491-8885

Site Web : <https://www.nwtdc.net/accessible-parking> (site externe en anglais seulement)

## Permis de conduire

Aux TNO, les personnes âgées (60 ans et plus) bénéficient de frais réduits pour obtenir ou renouveler leur permis de conduire, l'immatriculation de leur véhicule, leur carte d'identité des TNO ou pour passer les examens liés au permis de conduire. Les permis délivrés par les Services de l'immatriculation et des permis de conduire (ministère de l'Infrastructure, GTNO) sont valables un, trois ou cinq ans, en fonction de la catégorie du permis, de l'âge du demandeur ou de son état de santé.

- Les permis de conduire de classes 1, 2, 3 ou 4 nécessitent des rapports d'examens médicaux réguliers (tous âges confondus).
- Les permis de conduire de classes 5, 6 ou 7 nécessitent des rapports d'examens médicaux réguliers après l'âge de 75 ans.
- Les professionnels de la santé doivent soumettre les rapports médicaux au registraire des véhicules automobiles.

### Pour en savoir plus

Site Web : <http://www.gov.nt.ca/ServicesConducteurs>

## Routes, traversiers et routes d'hiver

Le ministère de l'Infrastructure fournit des informations actualisées sur l'état du système de transport des Territoires du Nord-Ouest, notamment les routes, les routes d'hiver et les traversiers.

### Pour en savoir plus

Site Web : <https://www.inf.gov.nt.ca/fr/services/routes-et-traversiers>

## Autres options de transport dans les collectivités des TNO

Il peut y avoir d'autres options de transport public ou privé selon les différentes collectivités des Territoires du Nord-Ouest. Contactez votre administration communautaire pour plus d'information.

## Yellowknife Transit et Yellowknife Accessible Transit Service

Les usagers de Yellowknife Transit âgés de plus de 60 ans peuvent acheter des cartes de bus à prix réduit pour les services de transport en commun ordinaires (preuve d'âge requise). Le Yellowknife Accessible Transit Service (YATS) est également disponible pour les personnes souffrant d'un handicap physique ou fonctionnel.

### Pour en savoir plus

Téléphone : 867-920-5600 (Yellowknife Transit)

Site Web : <https://www.yellowknife.ca/en/living-here/accessible-transit.asp>

(site externe en anglais seulement)

## Notes



---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

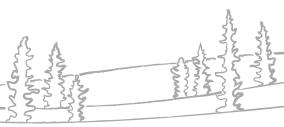
---

---

---

---

---





# Répertoire

## Répertoire

Veuillez consulter l'annuaire téléphonique pour une liste complète des coordonnées.

Aklavik	
Aklavik Housing Association (Association d'habitation d'Aklavik)	867-978-2303
Centre de santé et de services sociaux Susie Husky d'Aklavik	867-978-2516
Conseiller communautaire (Aklavik via Inuvik)	867-678-8092
Travailleur en mieux-être communautaire (Aklavik)	867-978-2236
Aide judiciaire (Inuvik)	867-777-7338 867-678-8019, poste 82651 1-800-661-0704
Centre de services communautaires du MECF (Aklavik)	867-978-2644
Conseil des Gwich'in Ehdiitat	867-978-2340
Agent des services gouvernementaux	867-978-2285
Hameau d'Aklavik	867-978-2351
Bureau de district de Beaufort-Delta d'Habitation TNO	867-678-8060
GRC (Aklavik)	867-978-1111
Service Canada (Aklavik – Partenaire de prestation de services)	867-978-2285
Services d'aide aux victimes (Fort McPherson)	867-952-2044

Behchokò	
Behchokò Kò Gha K'àodèè	867-392-6431
Conseiller communautaire (Behchokò, Gamètì, Wekweètì, Whatì)	867-392-3005
Administration communautaire de Behchokò	867-392-6500
Aide judiciaire (Behchokò)	867-392-6386
Centre de services communautaires du MECF (Behchokò)	867-392-6201
Agent des services gouvernementaux	867-392-6046
Bureau de district du Slave Nord d'Habitation TNO	867-767-9332, poste 85481
Résidence pour personnes âgées Jimmy Erasmus	867-392-6708 867-392-6161
Centre Kò Gocho (Sportsplex), administration des loisirs	867-392-6500, poste 2318
Centre de santé Mary Adele Bishop   Centre de santé régional de la région des Tłı̨chǫ (Behchokò)	867-392-6075
GRC (Behchokò)	867-392-1111
Service Canada – Renseignements généraux (1-800 O-CANADA)	1-800-622-6232
Agence de services communautaires tłı̨chǫ	867-392-3000
Gouvernement tłı̨chǫ (Behchokò)	867-392-6381
Services d'aide aux victimes (Behchokò)	867-392-6381, poste 1332

## Colville Lake

Première Nation Behdzi Ahda	867-709-2200
Poste sanitaire de Colville Lake	867-709-2409
Conseiller communautaire (Colville Lake via Norman Wells)	867-444-6665
Aide judiciaire (Norman Wells)	867-587-7250
Agent des services gouvernementaux	867-709-2047
Bureau de district du Sahtu d'Habitation TNO	867-587-5100
GRC (Fort Good Hope)	867-598-1111
Centre de service du MECF du Sahtu (Norman Wells)	867-587-7159 1-866-814-9840
Service Canada - Renseignements généraux (1-800 O-CANADA)	1-800-622-6232
Services aux victimes (Fort Good Hope)	867-598-2247
Services aux victimes (Tulita)	867-588-3341, poste 3

## Délı̨nę

Conseiller communautaire (Délı̨nę)	867-589-5545
Aide judiciaire (Norman Wells)	867-587-7250
Gouvernement Got'ı̨nę de Délı̨nę	867-589-8100
Délı̨nę Housing Association (Association d'habitation de Délı̨nę)	867-589-3131
Centre de santé Dora Gully	867-589-5555
Centre de services communautaires du MECF (Délı̨nę)	867-589-3202
Agent des services gouvernementaux	867-589-4910
Bureau de district du Sahtú d'Habitation TNO	867-587-5100
GRC (Délı̨nę)	867-589-1111
Sahtu Secretariat Incorporated	867-589-4719
Service Canada – Renseignements généraux (1-800 O-CANADA)	1-800-622-6232
Services aux victimes (Fort Good Hope)	867-598-2247
Services aux victimes (Tulita)	867-588-3341, poste 3

## Dettah

Conseiller communautaire (Dettah, Ndilǫ)	867-920-2925
Gymnase de Dettah	867-920-2942
Bureau du mieux-être de Dettah	867-920-4089
GRC (Yellowknife)	867-669-1111
Service Canada – Renseignements généraux (1-800 O-CANADA)	1-800-622-6232
Services aux victimes (Yellowknife)	867-873-5509, poste 231 867-873-5509, poste 234 867-765-8811 867-920-2978

Division du logement de la bande des Dénés Yellowknives pour Dettah et N'Dilo	867-920-4403
Première Nation des Dénés Yellowknives (Bureau de l'administration de Dettah)	867-873-4307

<b>Enterprise</b>	
Conseiller communautaire (Hay River, Enterprise)	867-874-8450
Hameau d'Enterprise	867-984-3491
Centre de santé régional de Hay River	867-874-8000
Bureau de district du Slave Sud d'Habitation TNO	867-874-7600
GRC (Hay River)	867-874-1111
Service Canada – Renseignements généraux (1-800 O-CANADA)	1-800-622-6232
Centre de services du MECF du Slave Sud (Hay River)	867-874-5050 1-833-926-2110
Services aux victimes (Hay River)	867-876-2020 867-876-2121

<b>Fort Good Hope</b>	
Centre de santé Cassien Edgi	867-598-3333
Collectivité à charte de K'asho Got'Iné	867-598-2231
Conseiller communautaire (Fort Good Hope)	867-598-2059
Aide judiciaire (Norman Wells)	867-587-7250
Centre de services communautaires du MECF (Fort Good Hope)	867-598-2414
Agent des services gouvernementaux	867-598-2179
Bureau de district du Sahtu d'Habitation TNO	867-587-5100
Association d'habitation de Radilih Koe (Fort Good Hope)	867-598-2290
GRC (Fort Good Hope)	867-598-1111
Service Canada (Fort Good Hope – Partenaire de prestation de services)	867-598-2179
Services aux victimes (Fort Good Hope)	867-598-2247
Services aux victimes (Tulita)	867-588-3341, poste 3

<b>Fort Liard</b>	
Première Nation Acho Dene Koe	867-770-4571
Conseiller communautaire (Fort Liard, Nahanni Butte)	867-770-4770
Aide judiciaire (Fort Simpson)	867-695-2106
Centre de services communautaires du MECF (Fort Liard)	867-770-4104, poste 121
Centre de santé de Fort Liard	867-770-4301
Office d'habitation de Fort Liard	867-770-2210
Agent des services gouvernementaux	867-770-2277
Hameau de Fort Liard	867-770-4104

Bureau de district du Nahendeh d'Habitation TNO	867-695-7700
GRC (Fort Liard)	867-770-1111
Loisirs	867-770-4104, poste 106
Service Canada – Renseignements généraux (1-800 O-CANADA)	1-800-622-6232
Services aux victimes (Fort Simpson)	867-695-3136

### **Fort McPherson**

Conseiller communautaire (Fort McPherson via Inuvik)	867-678-8092
Travailleur en mieux-être communautaire (Fort McPherson)	867-952-2250, postes 0 ou 2
Aide judiciaire (Inuvik)	867-777-7338 867-678-8019, poste 82651 1-800-661-0704
Centre de services communautaires du MECF (Fort McPherson)	867-952-2074
Association d'habitation de Fort McPherson	867-952-2125
Services de santé de Fort McPherson	867-952-2586
Agent des services gouvernementaux	867-952-2060
Hameau de Fort McPherson	867-952-2428
Bureau de district de Beaufort-Delta d'Habitation TNO	867-678-8060
GRC (Fort McPherson)	867-952-1111
Service Canada (Fort McPherson – Partenaire de prestation de services)	867-952-2060
Conseil des Teetł'it Gwich'in	867-952-2330
Services aux victimes (Fort McPherson)	867-952-2044

### **Fort Providence**

Conseiller communautaire (Fort Providence, Kakisa)	867-699-3421
Aide judiciaire (Fort Simpson)	867-695-2106
Première Nation Deh Gáh Got'jé	867-699-3334
Centre de services communautaires du MECF (Fort Providence)	867-699-4431
Centre de santé de Fort Providence	867-699-4311
Association d'habitation de Fort Providence	867-699-4551
Conseil des Métis de Fort Providence	867-699-4320
Agent des services gouvernementaux	867-699-3149
Hameau de Fort Providence	867-394-4355
Bureau de district du Slave Sud d'Habitation TNO	867-874-7600
GRC (Fort Providence)	867-699-1111
Loisirs	867-699-3441
Service Canada – Renseignements généraux (1-800 O-CANADA)	1-800-622-6232
Services aux victimes (Fort Providence)	867-699-4498

## **Fort Resolution**

Gouvernement du territoire d'Akaitcho	867-394-3313
Conseiller communautaire (Fort Resolution)	867-394-4511
Conseiller communautaire (Fort Resolution via Yellowknife)	867-767-9110
Aide judiciaire (Hay River)	867-874-2475
Première Nation de Deninu K'ue	867-394-4335
Centre de services communautaires du MECF (Fort Resolution)	867-394-4335
Centre de santé de Fort Resolution	867-394-4511
Office d'habitation de Fort Resolution	867-394-3171
Conseil des Métis de Fort Resolution	867-394-4151
Agent des services gouvernementaux	867-394-3017
Hameau de Fort Resolution	867-394-4556
GRC (Fort Resolution)	867-394-1111
Loisirs	867-394-4556
Service Canada – Renseignements généraux (1-800 O-CANADA)	1-800-622-6232
Services aux victimes (Hay River)	867-876-2020 867-876-2121

## **Fort Simpson**

Conseiller communautaire (Fort Simpson, Jean Marie River, Sambaa K'e, Wrigley)	867-695-2293
Aide judiciaire (Fort Simpson)	867-695-2106
Centre de service du MECF du Dehcho (Fort Simpson)	867-695-7338 1-833-995-7338
Premières Nations du Dehcho	867-695-2610
Centre de santé de Fort Simpson	867-695-7000
Office d'habitation de Fort Simpson	867-695-2725
Établissement de soins de longue durée de Fort Simpson (foyer pour personnes âgées)	867-695-7080
Métis de Fort Simpson	867-695-2431
Bureau de district du Nahendeh d'Habitation TNO	867-695-7700
Première Nation Łíídlı̨ Ké	867-695-3131
Centre de réchauffement (Fort Simpson)	867-695-2295
GRC (Fort Simpson)	867-695-1111
Services régionaux de soins à domicile (personnel infirmier responsable)	867-695-7075
Service Canada – Renseignements généraux (1-800 O-CANADA)	1-800-622-6232
Services aux victimes (Fort Simpson)	867-695-3136
Village de Fort Simpson	867-695-2253

## **Fort Smith**

Conseiller communautaire (Fort Smith)	867-872-6310
Aide judiciaire (Fort Smith)	867-872-6568
Centre de santé de Fort Smith	867-872-6203
Office d'habitation de Fort Smith	867-872-2646
Clinique de Fort Smith	867-872-6205
Conseil des Métis de Fort Smith	867-872-2643
Soins à domicile	867-872-6222
Bureau de district du Slave Sud d'Habitation TNO	867-874-7600
Foyer de soins spéciaux Northern Lights	867-872-5403
Nation des Métis des Territoires du Nord-Ouest	867-872-2770
GRC (Fort Smith)	867-872-1111
Première Nation de Salt River	867-872-2986
Service Canada – Renseignements généraux (1-800 O-CANADA)	1-800-622-6232
Première Nation de Smith's Landing	867-872-4950
Centre de services du MECF du Slave Sud (Fort Smith)	867-872-7425 1-833-926-2110
Refuge pour femmes Sutherland House	867-872-5925
Ville de Fort Smith	867-872-8400
Services aux victimes (Fort Smith)	867-872-3520

## **Gamètì**

Conseiller communautaire (Behchokò, Gamètì, Wekweètì, Whatì)	867-392-3005
Administration communautaire de Gamètì	867-997-3441
Centre de services communautaires du MECF (Whatì)	867-573-3053
Office d'habitation de Gamètì	867-997-3162
Agent des services gouvernementaux	867-997-3106
Bureau de district du Slave Nord d'Habitation TNO	867-767-9332, poste 85481
GRC (Behchokò)	867-392-1111
Service Canada (Gamètì – Partenaire de prestation de services)	867-997-3106
Agence de services communautaires tłı̨chǫ	867-392-3000
Gouvernement tłı̨chǫ (Gamètì)	867-997-3074
Centre de santé régional de la région des Tłı̨chǫ (Gamètì)	867-997-3141
Services aux victimes (Behchokò)	867-392-6381, poste 1332

## **Hay River**

Conseiller communautaire (Hay River, Enterprise)	867-874-8450
Aide judiciaire (Hay River)	867-874-2475
Centre d'aide aux familles	867-874-3311
Numéro sans frais	1-833-372-3311
Centre communautaire de Hay River	867-874-6500
Office d'habitation de Hay River	867-874-6477
Clinique de Hay River	867-874-8100
Conseil des Métis de Hay River	867-874-4470
Centre de santé régional de Hay River	867-874-8000
Soins à domicile	867-874-7208
Bureau de district du Slave Sud d'Habitation TNO	867-874-7600
Première Nation Kátł'odeeche	867-874-6701
Foyer d'hébergement d'urgence Moving Forward	867-875-4448
GRC (Hay River)	867-874-1111
Service Canada – Renseignements généraux (1-800 O-CANADA)	1-800-622-6232
Centre de services du MECF du Slave Sud (Hay River)	867-874-5050 1-833-926-2110
Ville de Hay River	867-874-6522
Services aux victimes (Hay River)	867-876-2020 867-876-2121
Première Nation de West Point (Ts'ueh Nda)	867-874-6677
Woodland Manor (établissement de soins de longue durée)	867-874-8350

## **Inuvik**

Centre de service du MECF de Beaufort-Delta (Inuvik)	867-678-8065 1-855-283-9311
Conseiller communautaire (Inuvik)	867-678-8092
Aide judiciaire (Inuvik)	867-777-7338 867-678-8019, poste 82651 1-800-661-0704
Programme de jour pour les personnes âgées	867-777-8162
Conseil tribal des Gwich'in	867-777-7900
Aide aux soins pour les patients	867-777-7246
Bureau de district de Beaufort-Delta d'Habitation TNO	867-678-8060
Société régionale inuvialuite	867-777-7000
Refuge pour sans-abri d'Inuvik	867-777-2725
Office d'habitation d'Inuvik	867-777-2924
Hôpital régional d'Inuvik	867-678-8000
Service de soins de longue durée de l'Hôpital régional d'Inuvik	867-777-8130
Service de santé publique d'Inuvik	867-777-7246

Maison de transition d'Inuvik	867-777-3877
Centre de réchauffement d'urgence d'Inuvik	867-777-4392
Complexe Midnight Sun (coordonnateur des loisirs)	867-777-8636
Conseil des Nihtat Gwich'in	867-777-6650
GRC (Inuvik)	867-777-1111
Service Canada – Renseignements généraux (1-800 O-CANADA)	1-800-622-6232
Ville d'Inuvik	867-777-8600
Services aux victimes (Inuvik)	867-777-5493 867-777-5480

### Jean Marie River

Conseiller communautaire (Fort Simpson, Jean Marie River, Sambaa K'e, Wrigley)	867-695-2293
Aide judiciaire (Fort Simpson)	867-695-2106
Centre de service du MECF du Dehcho (Fort Simpson)	867-695-7338 1-833-995-7338
Bureau de district du Nahendeh d'Habitation TNO	867-695-7700
Centre de santé de Jean Marie River	867-809-2900
GRC (Fort Simpson)	867-695-1111
Service Canada – Renseignements généraux (1-800 O-CANADA)	1-800-622-6232
Première Nation Tthets'éhk'edél̒	867-809-2000
Services aux victimes (Fort Simpson)	867-695-3136

### Kakisa

Conseiller communautaire (Fort Providence, Kakisa)	867-699-3421
Aide judiciaire (Hay River)	867-874-2475
Centre de services communautaires du MECF (Fort Providence)	867-699-4431
Centre de santé régional de Hay River	867-874-8000
Première Nation Ka'a'gee Tu	867-825-2000
GRC (Fort Providence)	867-699-1111
Service Canada – Renseignements généraux (1-800 O-CANADA)	1-800-622-6232
Services aux victimes (Fort Providence)	867-699-4498

### Łutselk'e

Conseiller communautaire (Łutselk'e)	867-370-3212
Conseiller communautaire (Łutselk'e via Yellowknife)	867-767-9110
Centre de services communautaires du MECF (Łutselk'e)	867-370-3105
Agent des services gouvernementaux	867-370-3386
Bureau de district du Slave Sud d'Habitation TNO	867-874-7600
Première Nation des Dénés de Łutselk'e	867-370-7000
Centre de santé de Łutselk'e	867-370-3111
Office d'habitation de Łutselk'e	867-370-3207

GRC (Łutselk'e)	867-370-1111
Loisirs	867-370-7000
Service Canada (Łutselk'e – Partenaire de prestation de services)	867-370-3386
Services aux victimes (Yellowknife)	867-873-5509, poste 231 867-873-5509, poste 234 867-765-8811 867-920-2978

<b>Nahanni Butte</b>	
Conseiller communautaire (Fort Liard, Nahanni Butte)	867-770-4770
Aide judiciaire (Fort Simpson)	867-695-2106
Centre de services communautaires du MECF (Fort Liard)	867-770-4104, poste 121
Bureau de district du Nahendeh d'Habitation TNO	867-695-7700
Centre de santé de Nahanni Butte	867-602-2203
Bande dénée Nahñä Dehé (Nahanni Butte)	867-602-2900
GRC (Fort Liard)	867-770-1111
Loisirs	867-602-2900
Service Canada – Renseignements généraux (1-800 O-CANADA)	1-800-622-6232
Services aux victimes (Fort Simpson)	867-695-3136

<b>Ndilq</b>	
Conseiller communautaire (Dettah, Ndilq)	867-920-2925
Gymnase de Ndilq	867-873-3971
Bureau du mieux-être de Ndilq	867-920-2925
Centre de service du MECF du Slave Nord (Yellowknife)	867-767-9356 1-866-768-8145
GRC (Yellowknife)	867-669-1111
Service Canada – Renseignements généraux (1-800 O-CANADA)	1-800-622-6232
Services aux victimes (Yellowknife)	867-873-5509, poste 231 867-873-5509, poste 234 867-765-8811 867-920-2978
Division du logement de la bande des Dénés Yellowknives pour Dettah et N'Dilo	867-920-4403
Première Nation des Dénés Yellowknives (Bureau de l'administration de Ndilq)	867-873-8951

<b>Norman Wells</b>	
Conseiller communautaire (Norman Wells)	867-444-6665
Aide judiciaire (Norman Wells)	867-587-7250
Bureau de district du Sahtu d'Habitation TNO	867-587-5100
Office d'habitation de Norman Wells	867-587-2302
GRC (Norman Wells)	867-587-1111

Programmeur de loisirs	867-688-0690
Établissement de soins de longue durée Sahtu Dene Necha Ko	867-587-6020, poste 886
Centre de service du MECF du Sahtu (Norman Wells)	867-587-7159 1-866-814-9840
Centre régional de santé et de services sociaux Sahtu Got'iné	867-587-3333
Service Canada – Renseignements généraux (1-800 O-CANADA)	1-800-622-6232
Ville de Norman Wells	867-587-3700
Services aux victimes (Fort Good Hope)	867-598-2247
Services aux victimes (Tulita)	867-588-3341, poste 3

<b>Paulatuk</b>	
Conseiller communautaire (Paulatuk)	867-580-3710
Conseiller communautaire (Paulatuk via Inuvik)	867-678-8092
Aide judiciaire (Inuvik)	867-777-7338 867-678-8019, poste 82651 1-800-661-0704
Centre de services communautaires du MECF (Paulatuk)	867-580-3224
Agent des services gouvernementaux	867-580-3068
Hameau de Paulatuk	867-580-3531
Bureau de district de Beaufort-Delta d'Habitation TNO	867-678-8060
Association d'habitation de Paulatuk	867-580-3386
GRC (Paulatuk)	867-580-1111
Loisirs	867-580-3531
Centre de santé et de services sociaux Sadie Sukayaaluk Ruben	867-580-3231
Service Canada (Paulatuk – Partenaire de prestation de services)	867-580-3068
Services aux victimes (Inuvik)	867-777-5493 867-777-5480

<b>Sachs Harbour</b>	
Conseiller communautaire (Sachs Harbour via Ulukhaktok)	867-396-3024
Travailleur en mieux-être communautaire (Sachs Harbour)	867-690-4181
Aide judiciaire (Inuvik)	867-777-7338 867-678-8019, poste 82651 1-800-661-0704
Centre de services communautaires du MECF (Paulatuk)	867-580-3224
Agent des services gouvernementaux	867-690-3812
Hameau de Sachs Harbour	867-690-4351
Bureau de district de Beaufort-Delta d'Habitation TNO	867-678-8060
GRC (Sachs Harbour)	867-690-1111
Centre de santé de Sachs Harbour	867-690-4181
Association d'habitation de Sachs Harbour	867-690-4703

Service Canada – Renseignements généraux (1-800 O-CANADA)	1-800-622-6232
Services aux victimes (Inuvik)	867-777-5493 867-777-5480

### Sambaa K'e

Conseiller communautaire (Fort Simpson, Jean Marie River, Sambaa K'e, Wrigley)	867-695-2293
Aide judiciaire (Fort Simpson)	867-695-2106
Centre de services communautaires du MECF (Fort Liard)	867-770-4104, poste 121
Bureau de district du Nahendeh d'Habitation TNO	867-695-7700
GRC (Fort Liard)	867-770-1111
Loisirs	867-206-2800
Première Nation Sambaa K'e	867-206-2800
Centre de santé de Sambaa K'e (Trout Lake)	867-206-2146
Service Canada – Renseignements généraux (1-800 O-CANADA)	1-800-622-6232
Services aux victimes (Fort Simpson)	867-695-3136

### Tsiigehtchic

Collectivité à charte de Tsiigehtchic	867-953-3201
Conseiller communautaire (Tsiigehtchic via Inuvik)	867-678-8092
Travailleur en mieux-être communautaire (Tsiigehtchic)	867-953-3041
Centre de services communautaires du MECF (Fort McPherson)	867-952-2074
Agent des services gouvernementaux	867-953-3726
Conseil des Gwichya Gwich'in	867-953-3011
Bureau de district de Beaufort-Delta d'Habitation TNO	867-678-8060
GRC (Fort McPherson)	867-952-1111
Service Canada – Renseignements généraux (1-800 O-CANADA)	1-800-622-6232
Services de santé de Tsiigehtchic	867-953-3361
Association d'habitation de Tsiigehtchic	867-953-3110
Comité des loisirs de Tsiigehtchic	867-953-3206
Services aux victimes (Fort McPherson)	867-952-2044

### Tuktoyaktuk

Conseiller communautaire (Tuktoyaktuk)	867-977-2511, poste 5
Conseiller communautaire (Tuktoyaktuk via Inuvik)	867-678-8092
Travailleur en mieux-être communautaire (Tuktoyaktuk)	867-977-2511, poste 0
Aide judiciaire (Inuvik)	867-777-7338 867-678-8019, poste 82651 1-800-661-0704
Centre de services communautaires du MECF (Tuktoyaktuk)	867-977-2539
Agent des services gouvernementaux	867-977-2097
Hameau de Tuktoyaktuk	867-977-2286

Bureau de district de Beaufort-Delta d'Habitation TNO	867-678-8060
GRC (Tuktoyaktuk)	867-977-1111
Service Canada – Renseignements généraux (1-800 O-CANADA)	1-800-622-6232
Services de santé de Tuktoyaktuk	867-977-2321
Association d'habitation de Tuktoyaktuk	867-977-2137
Services aux victimes (Inuvik)	867-777-5493 867-777-5480

## Tulita

Conseiller communautaire (Tulita)	867-444-6665
Aide judiciaire (Norman Wells)	867-587-7250
Centre de services communautaires du MECF (Tulita)	867-588-3211
Agent des services gouvernementaux	867-588-3002
Hameau de Tulita	867-588-4471
Centre de santé Harriet Gladue	867-588-3333
Bureau de district du Sahtu d'Habitation TNO	867-587-5100
GRC (Tulita)	867-588-1111
Service Canada (Tulita – Partenaire de prestation de services)	867-588-3002
Conseil de bande de Tulita	867-588-3341
Association d'habitation de Tulita	867-588-4111
Services aux victimes (Fort Good Hope)	867-598-2247
Services aux victimes (Tulita)	867-588-3341, poste 3

## Ulukhaktok

Conseiller communautaire (Ulukhaktok)	867-396-3024
Conseiller communautaire (Ulukhaktok via Inuvik)	867-678-8092
Aide judiciaire (Inuvik)	867-777-7338 867-678-8019, poste 82651 1-800-661-0704
Centre de services communautaires du MECF (Ulukhaktok)	867-396-3116
Centre de santé et de services sociaux Emegak	867-396-3111
Agent des services gouvernementaux	867-396-3084
Hameau d'Ulukhaktok	867-396-8000
Bureau de district de Beaufort-Delta d'Habitation TNO	867-678-8060
GRC (Ulukhaktok)	867-396-1111
Service Canada (Ulukhaktok – Partenaire de prestation de services)	867-396-3084
Association d'habitation d'Ulukhaktok	867-396-3562
Services aux victimes (Inuvik)	867-777-5493 867-777-5480

## Wekweètì

Conseiller communautaire (Behchokò, Gamètì, Wekweètì, Whatì)	867-392-3005
Administration communautaire de Wekweètì	867-713-2010
Centre de services communautaires du MECF (Behchokò)	867-392-6201
Agent des services gouvernementaux	867-713-2600
Bureau de district du Slave Nord d'Habitation TNO	867-767-9332, poste 85481
GRC (Yellowknife)	867-669-1111
Service Canada – Renseignements généraux (1-800 O-CANADA)	1-800-622-6232
Agence de services communautaires tłı̨chǫ	867-392-3000
Gouvernement tłı̨chǫ (Wekweètì)	867-713-2511
Centre de santé régional de la région des Tłı̨chǫ (Wekweètì)	867-713-2904
Services aux victimes (Behchokò)	867-392-6381, poste 1332

## Whatì

Conseiller communautaire (Behchokò, Gamètì, Wekweètì, Whatì)	867-392-3005
Administration communautaire de Whatì	867-573-3401
Aide judiciaire (Behchokò)	867-392-6386
Centre de services communautaires du MECF (Whatì)	867-573-3053
Agent des services gouvernementaux	867-573-3256
Bureau de district du Slave Nord d'Habitation TNO	867-767-9332, poste 85481
GRC (Whatì)	867-573-1111
Loisirs	867-573-3401
Service Canada (Whatì – Partenaire de prestation de services)	867-573-3256
Agence de services communautaires tłı̨chǫ	867-392-3000
Gouvernement tłı̨chǫ (Whatì)	867-573-3012
Centre de santé régional de la région des Tłı̨chǫ (Whatì)	867-573-3261
Services aux victimes (Behchokò)	867-392-6381, poste 1332
Office d'habitation de Whatì	867-573-3900

## Wrigley

Conseiller communautaire (Fort Simpson, Jean Marie River, Sambaa K'e, Wrigley)	867-695-2293
Aide judiciaire (Fort Simpson)	867-695-2106
Centre de service du MECF du Dehcho (Fort Simpson)	867-695-7338 1-833-995-7338
Bureau de district de Nahendeh d'Habitation TNO	867-695-7700
Première Nation Pehdzeh Ki	867-581-3321
GRC (Fort Simpson)	867-695-1111
Loisirs	867-581-3321
Service Canada – Renseignements généraux (1-800 O-CANADA)	1-800-622-6232
Services aux victimes (Fort Simpson)	867-695-3136
Centre de santé de Wrigley	867-581-3441

<b>Yellowknife</b>	
AVENS – Une collectivité pour les personnes âgées (Aven Cottages, SLD Aven Manor, et Service de relève AVENS)	867-920-2443
Ville de Yellowknife	867-920-5600
Conseiller communautaire (Yellowknife)	867-767-9110
Aide judiciaire (Yellowknife)	867-767-9359 867-767-9387 867-767-9384 1-844-835-5320
Service de soins prolongés (Hôpital territorial Stanton)	867-767-9300, poste 46481
Centre de santé communautaire Frame Lake	867-767-9125
Soins à domicile	867-767-9222
Bureau de district du Slave Nord d'Habitation TNO	867-767-9332, poste 85481
Barreau des Territoires du Nord Ouest	867-873-3828
Commission d'aide juridique	867-767-9361 1-844-835-8050
Service communautaire d'aide juridique	867-767-9384 1-844-497-1319
Centre de service du MECF du Slave Nord (Yellowknife)	867-767-9356 1-866-768-8145
Alliance des Métis du Slave Nord	867-873-6762
NWT Disabilities Council (Conseil pour les personnes handicapées des TNO)	867-873-8230
NWT Seniors' Society (Société des aînés des TNO)	867-920-7444 1-800-661-0878
GRC (Yellowknife)	867-669-1111
Armée du Salut des TNO (Yellowknife)	867-920-4673
Service Canada – Renseignements généraux (1-800 O-CANADA)	1-800-622-6232
Hôpital territorial Stanton	867-767-9300, poste 0
Tree of Peace Friendship Centre (Centre d'amitié Tree of Peace)	867-873-2864
Services aux victimes (Yellowknife)	867-873-5509, poste 231 867-873-5509, poste 234 867-765-8811 867-920-2978
Office d'habitation de Yellowknife	867-873-5694
Centre de soins primaires de Yellowknife	867-767-9294
Yellowknife Seniors Society (Société des aînés de Yellowknife)	867-873-9475
Division du logement de la bande des Dénés Yellowknives pour Dettah et N'Dilo	867-920-4403
Première Nation des Dénés Yellowknives (Bureau de l'administration de Ndilq)	867-873-8951

## Notes



---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---





# Cadre stratégique pour les personnes âgées du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

## Secteurs d'intervention à privilégier pour permettre aux personnes âgées de vieillir chez elles en toute dignité aux TNO

### 1<sup>er</sup> pilier : Environnement bâti

- Assurer un continuum du logement en offrant un environnement bâti adapté, abordable, convenable, accessible et sécuritaire, et offrir des soutiens communautaires de base.
- Construire des immeubles accessibles, des routes, des trottoirs, des espaces verts et des sentiers dans les collectivités.
- Mettre en place des services de transport communautaires abordables, accessibles et inclusifs.
- Mettre en place des espaces communautaires adaptés aux personnes âgées pour leurs activités culturelles, sociales et récréatives.
- Adopter une approche qui concorde avec les principes de collectivités adaptées aux personnes âgées aux TNO

### 2<sup>e</sup> pilier : Vieillissement en santé

- Offrir un éventail d'aides financières pour pallier le coût de la vie et surmonter les obstacles financiers qui nuisent au vieillissement en santé des personnes âgées.
- Offrir régulièrement des activités abordables, accessibles et adaptées aux personnes âgées pour leur permettre de rester actives physiquement, mentalement et socialement.
- Offrir des soins de santé, des soins à domicile et des services de santé mentale accessibles et adaptés aux besoins des personnes âgées des TNO.
- Offrir de l'aide concrète (non médicale) aux personnes âgées pour leur permettre de vivre à la maison plus longtemps.
- Augmenter la capacité en ressources humaines et les ressources financières des programmes et des services durables destinés aux personnes âgées.

## Secteurs d'intervention à privilégier pour permettre aux personnes âgées de vieillir chez elles en toute dignité aux TNO

### 3<sup>e</sup> pilier : Sécurité

- Mettre en place des infrastructures communautaires qui permettent de bâtir un environnement plus sécuritaire.
- Mettre en place divers soutiens communautaires de base pour assurer la sécurité physique des personnes âgées dans leurs résidences.
- Donner accès à des conseils techniques et juridiques sur les procurations, la planification successorale et les testaments.
- Offrir de l'information, de l'éducation et du soutien pour lutter contre les mauvais traitements envers les personnes âgées et pour les renseigner sur la sécurité personnelle, informatique, financière et la sécurité des biens.
- Offrir des programmes et des services intégrés pour les personnes âgées afin d'atténuer l'isolement social et la solitude, et de renforcer la sécurité personnelle et communautaire.

### 4<sup>e</sup> pilier : Information et communication

- Mettre en place une approche multimédia qui respecte la culture pour transmettre des informations aux personnes âgées et communiquer avec elles.
- Offrir de l'information opportune, exacte, pertinente et accessible aux personnes âgées.
- Offrir de l'éducation sur les technologies et donner accès aux ressources en technologies aux personnes âgées.
- Offrir les services d'intervenants pivots aux personnes âgées.
- Renforcer la collaboration et la coordination entre les organismes, les ministères et les gouvernements pour les initiatives axées sur les personnes âgées.

### Pour en savoir plus

<https://www.gov.nt.ca/fr/newsroom/le-gtno-lance-le-cadre-strategique-pour-les-personnes-agees-des-tno>

## Notes



---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

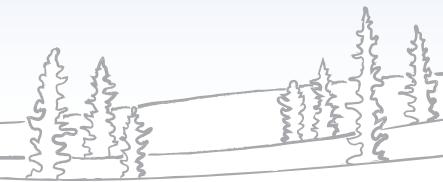
---

---

---

---





# Affiche et fiche d'information sur la maltraitance des personnes âgées



# Vous avez le droit de vous sentir en sécurité chez vous et dans votre collectivité.



Exploitation financière



Violence physique



Violence sexuelle



Violence psychologique



Négligence

**La maltraitance envers les aînés est inacceptable.  
Demandez de l'aide.**

Appelez la Ligne d'aide en cas de violence familiale au **1 866 223 7775** pour obtenir soutien et orientation.

Appelez le 9-1-1 ou un détachement local de la GRC si vous ou un aîné que vous connaissez êtes en danger immédiat.



# Vous avez le droit de vous sentir en sécurité chez vous et dans votre collectivité.

## Qu'est-ce que la maltraitance envers les aînés?

Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), la maltraitance envers les aînés « consiste en un acte unique ou répété, ou en l'absence d'intervention appropriée, dans le cadre d'une relation censée être une relation de confiance, qui entraîne des blessures ou une détresse morale pour la personne [aînée] qui en est victime ».

## Qui peut commettre de la maltraitance envers les aînés?

La maltraitance envers les aînés est généralement le fait de membres de la famille, mais aussi dans certains cas d'amis, d'aidants naturels ou de prestataires de services.

## Signes d'alerte courants de la maltraitance envers un aîné

- Signes de dépression, de peur, d'anxiété, de repli sur lui-même ou de confusion
- Changements inexplicables de sa situation financière
- Blessures inexplicables
- Changement notable de comportement et d'apparence

## Types de maltraitance envers les aînés

Certains types de maltraitance des aînés constituent un délit, d'autres non; cela peut être difficile à déterminer.



**Violence physique**

La violence physique est le fait de malmener une personne aînée ou d'avoir un contact physique avec elle d'une manière qui l'intimide, qui lui cause une gêne physique, qui la fait souffrir ou qui la blesse.



**Violence sexuelle**

La violence sexuelle désigne tout geste à caractère sexuel envers une personne aînée et qui se déroule sans qu'elle en ait pleinement conscience et sans son libre consentement.



**Exploitation financière**

L'exploitation financière est l'utilisation illégale ou non autorisée des ressources financières d'un aîné au profit d'une autre personne.



**Négligence**

La négligence désigne l'incapacité ou le refus de répondre aux besoins fondamentaux d'un aîné, de manière intentionnelle ou non.



**Violence psychologique**

La violence psychologique désigne les actions verbales ou non verbales qui portent atteinte à la dignité d'un aîné et lui causent une souffrance mentale et émotionnelle. Ce type d'abus comprend notamment l'humiliation, l'intimidation, les menaces et les insultes.

## Demandez de l'aide.

Appelez la Ligne d'aide en cas de violence familiale au **1-866-223-7775** pour obtenir soutien et orientation.

**Appelez le 9-1-1 ou un détachement local de la GRC** si vous ou un aîné que vous connaissez êtes en danger immédiat.



## Notes



---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

